



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique

Statistique Canada – N° 85-002-XPF, vol. 25, n° 5 au catalogue



Statistiques de la criminalité au Canada, 2004

par Julie Sauvé

Faits saillants

- Suivant une hausse en 2003, le taux de criminalité rapporté par les policiers a légèrement diminué (-1 %) en 2004. Alors que la majorité des crimes ont enregistré un recul en 2004, l'homicide et les infractions relatives aux drogues ont pour leur part fait un bond.
- La chute de 5 % du taux de criminalité enregistrée en Ontario a contribué à la décroissance du taux national. Cette décroissance est en partie due à d'importantes baisses dans les régions métropolitaines de recensement de Hamilton, Ottawa, St. Catharines-Niagara et Toronto. Le taux en Ontario était, pour une seconde année, le plus faible au pays.
- Un peu plus de 302 000 infractions de violence ont représenté environ 1 infraction sur 10. Les voies de fait simples comptent pour près des deux tiers de l'ensemble de ces infractions. Le taux de crimes de violence a reculé de 2 %.
- Après avoir atteint son taux le plus bas en 36 ans en 2003, le taux d'homicides a enregistré une hausse de 12 % en 2004. La police a déclaré 622 victimes d'homicide en 2004, soit 73 de plus comparativement à 2003, fixant le taux à 1,9 homicide par tranche de 100 000 habitants. Ce taux demeure de 5 % inférieur à ce qu'il était il y a une décennie. Le taux de tentatives de meurtre est demeuré stable en 2004.
- Environ 27 000 vols qualifiés ont été perpétrés en 2004, soit une baisse du taux de 4 % depuis 2003. Il s'agit d'une tendance générale à la baisse depuis 1996. Les vols qualifiés commis avec une arme à feu ont reculé de 3 % en 2004.
- Près de 1,3 million de crimes contre les biens ont été déclarés par les policiers en 2004, dont un peu plus de la moitié était constituée de vols de 5 000\$ et moins. Le taux était de 3 % inférieur à celui de l'an dernier. Alors que l'ensemble des crimes contre les biens ont accusé des baisses, seules la possession de biens volés et la fraude ont augmenté (+6 % et +4 % respectivement).
- Les introductions par effraction ont repris leur tendance à la baisse après la première hausse en plus de 10 ans en 2003. Près de 275 000 introductions par effraction ont été perpétrées en 2004, représentant un taux de 4 % inférieur à l'an passé. Environ 170 000 affaires de vol de véhicules à moteur en 2004 ont également enregistré un recul de 4 % de leur taux.
- En 2003, les policiers ont rapporté beaucoup moins d'infractions liées au cannabis en raison d'un climat d'incertitude face à la possibilité de décriminaliser la possession de petites quantités. En 2004, le taux d'infractions liées au cannabis a repris sa tendance à la hausse avec une augmentation de 10 %. Les affaires de possession de cannabis ont représenté 7 infractions relatives au cannabis sur 10.
- En 2004, le taux de jeunes impliqués dans des affaires criminelles a diminué de 4 %. Alors que le taux de jeunes inculpés a chuté de 6 % en 2004, le taux de jeunes dont l'affaire a été traitée par d'autres moyens a reculé de 2 %.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes ou abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de vente

Le produit n° 85-002-XPX au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 9 \$CAN l'exemplaire et de 75 \$CAN pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Juillet 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. L'utilisation de ce produit est limitée au détenteur de licence et à ses employés. Le produit ne peut être reproduit et transmis à des personnes ou organisations à l'extérieur de l'organisme du détenteur de licence.

Des droits raisonnables d'utilisation du contenu de ce produit sont accordés seulement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans ces documents. Cette documentation doit servir à des fins non commerciales seulement. Si c'est le cas, la source des données doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, les utilisateurs doivent d'abord demander la permission écrite aux Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Les données statistiques de la criminalité au Canada sont disponibles annuellement depuis 1962, permettant de suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps. Les données proviennent d'information sur les affaires criminelles déclarées par les services de police au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). (Veuillez consulter la section des méthodes pour avoir une description de cette enquête).

Les données sur les affaires qui viennent à l'attention de la police sont saisies et acheminées au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) conformément à un ensemble de catégories et de définitions communes approuvées à l'échelle nationale. Toutefois, il est important de noter que plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur les statistiques de la criminalité déclarées par la police : la déclaration à la police par le public; la déclaration au CCSJ par la police; l'incidence de nouvelles initiatives comme les changements apportés aux lois, aux politiques et aux pratiques d'application de la loi; et les changements démographiques, sociaux et économiques.

Le CCSJ tient à souligner la collaboration des services de police du Canada et de l'Association canadienne des chefs de police, qui ont rendu possible la réalisation du présent rapport.

Déclaration à la police

Chaque année les statistiques de la criminalité sont recueillies auprès des services de police afin de mesurer l'étendue et la nature de l'activité criminelle qui est portée à l'attention des policiers. Suivant un cycle de cinq ans, les données policières sont complétées par les données de l'Enquête sociale générale (ESG) portant sur la victimisation, menée par Statistique Canada. Alors que les données déclarées par la police mesurent les crimes connus par celle-ci, les enquêtes sur la victimisation donnent un autre aperçu des victimisations criminelles incluant celles qui ne sont pas rapportées à la police.

En 2004, environ 24 000 personnes âgées de 15 ans et plus ont été interrogées dans le cadre du quatrième cycle de l'ESG, sur leurs expériences de victimisation, ou celles de leur ménage, au cours des 12 mois précédant l'enquête ainsi que sur leurs perceptions face à la criminalité et le système de justice. Les résultats sur les perceptions ont été diffusés en juillet 2005¹ alors que les données sur la victimisation seront diffusées à l'automne 2005.²

L'enquête sur la victimisation permet de recueillir de l'information sur les incidents subis par les victimes, que celles-ci les aient signalés ou non à la police ou qu'ils aient été jugés fondés ou non par la police. Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait que les victimes ne signalent pas toujours un acte criminel à la police. Selon l'ESG, ces raisons comprennent notamment le degré de gravité perçu de l'affaire, la réticence à faire appel à la police ou la crainte de représailles aux mains de l'agresseur. Inversement, d'autres facteurs peuvent inciter les personnes à signaler certains types d'infractions criminelles à la police³ : le désir de voir le contrevenant puni, l'obligation sociale de déclarer les comportements criminels ainsi que la nécessité d'obtenir un rapport de police pour les besoins de l'assurance.

En outre, la tolérance des Canadiens à l'égard de certains types de crimes peut avoir un effet sur les taux de criminalité. À titre d'exemple, plus le public, la police et les procureurs sont sensibilisés à la violence familiale et aux agressions sexuelles, moins la société est tolérante face à ces comportements, ce qui encourage les victimes et les témoins à signaler ces actes à la police.

1. Maire Gannon, 2005, *Enquête sociale générale sur la victimisation, Cycle 18 : un aperçu des résultats*, Catalogue 85-565-XIF, Statistique Canada.
2. Une analyse détaillée sera disponible dans la publication à venir *La victimisation criminelle au Canada*, Juristat, Statistique Canada.
3. Sandra Besserer et Catherine Trainor, 2000, *La victimisation criminelle au Canada, 1999*, Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, p. 11 et 12.

Déclaration par la police au Programme DUC

De nombreuses vérifications de la qualité des données policières sont effectuées. Que celles-ci soient faites aux services de police ou à Statistique Canada, ce dernier organisme veille à ce que les données déclarées dans le cadre du Programme DUC soient de bonne qualité et fiables. Statistique Canada et les services de police travaillent de concert afin de déceler et résoudre toutes difficultés relatives à la collecte et à la transmission de données. Les données mensuelles sur la criminalité sont contrôlées et compilées par Statistique Canada et retransmises aux services de police individuels afin qu'ils puissent autoriser la diffusion à la fin de l'année.

Changements aux lois, aux politiques et aux pratiques

Les changements législatifs, politiques et relatifs aux pratiques policières en matière d'application de la loi peuvent influencer sur les données déclarées par la police. Lorsqu'une modification est apportée au *Code criminel* ou qu'une nouvelle loi est créée, le nombre d'affaires signalées à la police et déclarées par celle-ci tend à croître ou décroître en réaction à ces changements.

Les changements aux pratiques policières quant à l'application de la loi, tels que des opérations spéciales qui ciblent certains types de crimes, ont des répercussions sur les statistiques officielles de la criminalité. Pour certains crimes, les pratiques policières sont davantage « proactives » résultant en un nombre d'infractions déclaré largement attribuable aux mesures policières d'application de la loi. Les crimes tels que la prostitution et les infractions relatives aux drogues sont rarement signalés à la police donc plus souvent décelés grâce aux activités d'application de la loi par la police.

Avec la venue de la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en avril 2003, plusieurs corps policiers ont ajusté leurs pratiques policières face aux jeunes de façon à réduire leurs contacts avec le système de justice et à favoriser une intervention adaptée à leurs besoins. Les données policières reflètent ce changement des pratiques policières en affichant une baisse du nombre de jeunes accusés en 2003 et 2004 et une augmentation du nombre de jeunes traités par d'autres moyens en 2003 mais un léger recul en 2004.

Facteurs sociaux, économiques et démographiques qui influent sur le taux de criminalité

La tendance décroissante de la criminalité pendant les années 1990 a été étroitement liée aux tendances démographiques. On associe les fluctuations de la criminalité aux mouvements démographiques, plus particulièrement aux cohortes des personnes âgées entre 15 et 24 ans, souvent considérées comme le bassin le plus important de délinquants potentiels et aussi de victimes. La criminalité est associée à un mouvement de jeunesse qui s'estompe avec les années. Avec la tendance au vieillissement de la population, concorde depuis quelques années une tendance décroissante de la criminalité au Canada.

En 2004, les jeunes de 15 à 24 ans formaient 14 % de la population canadienne alors que leur représentation au rang des personnes accusées de crimes de violence était de 32 %. Quant aux crimes contre les biens, ils représentaient 42 % des accusés, phénomène attendu puisque les jeunes sont davantage reconnus pour leur intérêt pour le gain.

Le chômage et les mesures de pauvreté et de l'inégalité du revenu sont fréquemment cités comme facteurs influant sur la criminalité. Une récente étude⁴ a poussé plus loin la relation entre les tendances de la criminalité et les tendances socio-économiques dans les cas d'infractions précises telles que les homicides, les vols qualifiés, les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur. En plus de considérer l'âge de la population comme facteurs explicatifs d'une partie de la criminalité, l'étude a intégré d'autres concepts socioéconomiques : le chômage, l'inflation et le taux de consommation d'alcool. Il ressort des résultats que ces divers facteurs socioéconomiques influent sur différents types de crimes étudiés. Par exemple, il semble que le changement de la structure par âge de la population soit associé aux variations des taux d'introductions par effraction. Or, ce même facteur n'aurait pas de relation statistiquement significative avec les autres types d'infractions étudiés.

Les fluctuations économiques relatives à l'inflation seraient, quant à elles, associées aux variations de divers crimes motivés par le gain financier tels que les vols qualifiés, les vols de véhicules à moteur et aussi les introductions par effraction. Quant à la consommation d'alcool et le taux de chômage, leur influence serait davantage associée aux taux d'homicides. Pour une analyse plus détaillée quant aux relations entre la criminalité et certaines tendances socio démographiques et économiques, veuillez consulter le rapport *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada* diffusé par Statistique Canada.

Distribution de la criminalité en 2004

En 2004, près de 2,6 millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* (à l'exclusion des délits de la route et des infractions aux autres lois fédérales, telles que les infractions relatives aux drogues) ont été signalées à la police. De ce nombre, 12 % avaient trait à des crimes de violence, 50 %, à des crimes contre les biens et 39 %, à d'autres infractions au *Code criminel*, comme les méfaits, la contrefaçon, le fait de troubler la paix et les violations des conditions de la liberté sous caution (tableau 1). Vingt-cinq ans plus tôt, la répartition était très différente, alors que les crimes de violence représentaient 8 % de l'ensemble des affaires en vertu du *Code criminel*, les crimes contre les biens en constituaient 64 % et les autres infractions au *Code criminel*, 28 %.

En outre, on a dénombré près de 119 000 délits de la route prévus au *Code criminel* (dont les deux tiers étaient des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies), 97 000 affaires d'infractions relatives aux drogues et plus de 34 000 affaires d'infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, la police a déclaré 2,8 millions d'affaires criminelles en 2004.

Il est important de noter que lorsque des comparaisons sont effectuées (à l'échelon provincial, des régions métropolitaines de recensement et des données historiques), les données du Programme DUC sont sujet à certaines limites méthodologiques décrites dans la section Méthodologie sous « Révisions des données / Notes ».

4. Holly Johnson et Valerie Pottie Bunge, 2005, *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, Catalogue 85-561-XPF n° 5 au catalogue de Statistique Canada.

Encadré 1 : Principaux termes et définitions

Affaire criminelle

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Pour les affaires comptant des infractions multiples, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est comptée. À l'exception du vol qualifié, les comptes des crimes de violence correspondent au nombre de victimes dans l'affaire, tandis que les comptes des crimes sans violence reflètent le nombre d'affaires ou d'actes criminels.

Taux de criminalité

Fondé sur le nombre d'affaires signalées à la police pour chaque tranche de population de 100 000 habitants. Les taux sont utilisés pour effectuer des comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques qui présentent des populations différentes. Le « **taux de criminalité** » englobe toutes les affaires d'infractions au *Code criminel*, excluant les délits de la route et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

Auteur présumé

Désigne toutes les personnes qui ont été identifiées par la police comme auteurs d'un crime et contre qui il existe suffisamment de preuves pour déposer une accusation, qu'elles aient été inculpées officiellement ou non.

Personne dont l'affaire est classée par une mise en accusation

Désigne les personnes qui ont été officiellement accusées ou contre lesquelles la police a recommandé de porter une accusation.

Personne dont l'affaire est classée sans mise en accusation

Représente les personnes qui n'ont pas été accusées officiellement par la police, bien qu'il existe une preuve suffisante pour qu'elle puisse le faire. Cela peut se produire pour diverses raisons : la police a eu recours à des mesures extrajudiciaires (voir la section Criminalité chez les jeunes), la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire et a décidé de ne pas porter d'accusation, le plaignant ne voulait pas que la police porte une accusation, l'auteur présumé était impliqué dans d'autres affaires dans lesquelles au moins une accusation a été déposée ou l'auteur présumé est décédé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, consulter la section Méthodes à la fin du présent rapport.

Suivant une hausse en 2003, le taux de criminalité décroît légèrement en 2004

Bien que le nombre d'homicides ainsi que d'infractions relatives aux drogues se soient accrus en 2004, la majorité des infractions au *Code criminel* ont accusé un recul. Après avoir enregistré une première hausse en plus de 10 ans (+6 %) en 2003, le taux de criminalité s'est légèrement incliné (-1 %) en 2004. Les taux de crimes de violence et de crimes contre les biens ont tous deux baissé en 2004, de 2 % et 3 % respectivement, alors que le taux des autres infractions au *Code criminel* a augmenté de 2 % en raison d'une augmentation des affaires de contrefaçon et de troubler la paix.

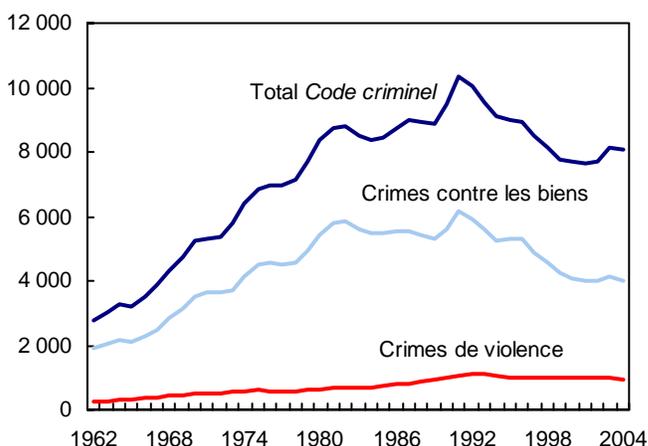
L'Ontario explique cette tendance décroissante de la criminalité au Canada en 2004, alors qu'à elle seule, la province a enregistré une baisse notable de 5 %. Un certain nombre de grandes régions métropolitaines de recensement en Ontario ont enregistré des baisses importantes dont Hamilton (-13 %), Ottawa (-10 %), St. Catharines-Niagara (-9 %) et Toronto (-9 %).

Depuis la dernière décennie, le taux national de criminalité a chuté de 12 %. Ce dernier a connu une période de décroissance soutenue au cours des années 1990 suivie d'une période stable de 2000 à 2002 (figure 1 et tableau 2).

Figure 1



Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tendances internationales

Selon les données provisoires diffusées par le Federal Bureau of Investigation, le nombre de crimes de violence aux États-Unis a reculé de 2 % en 2004, tout comme au Canada. Par exemple, le nombre d'homicides aux États-Unis a chuté de 6 % et une réduction de 5 % du nombre de vols qualifiés a été enregistrée⁵. Seuls l'Angleterre et le pays de Galles ont affiché une hausse de leur taux de crimes de violence déclarés par la police (+10 %) d'octobre à décembre 2004 par rapport à la même période de l'année précédente⁶. Une baisse avait été observée au cours du trimestre précédent.

Tout comme la tendance à la baisse du taux de crimes contre les biens observée par les services de police au Canada, le nombre de crimes contre les biens enregistré aux États-Unis s'est incliné de 2 %. Notamment, les cambriolages, les vols et les vols de véhicules à moteur ont tous chuté de 2 %. Les crimes contre les biens déclarés par la police ont généralement baissé en Angleterre et au pays de Galles.

Tendances provinciales

L'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard sont les deux seules provinces à avoir subi d'importantes baisses de leur taux de criminalité en 2004, une décroissance de 5 % du taux enregistré dans chacune. Le taux en Saskatchewan a légèrement reculé

5. Federal Bureau of Investigation National Press Office, 2005, *Preliminary Crime Statistics for 2004*. Adresse électronique : www.fbi.gov/pressrel/pressrel05/ucprelim2004.htm. Il est à noter que ces données représentent le nombre de crimes plutôt que leur taux.
 6. Michelle Clegg, Andrea Finney et Katherine Thorpe, avril 2005, *Crime in England and Wales : Quarterly Update to December 2004*, Home Office, Angleterre et Pays de Galles. Il est à noter que ces données représentent le nombre de crimes plutôt que leur taux.

(-2 %) après avoir connu l'augmentation la plus importante à l'échelon provincial au cours des 10 années précédentes (+41 %). De légères hausses ont quant à elles été notées au Nouveau-Brunswick (+3 %), en Nouvelle-Écosse (+2 %).

Les taux de criminalité varient sensiblement d'une région à l'autre du pays (tableau 3). On a longtemps observé une augmentation du taux de criminalité d'est en ouest mais ce modèle tend à changer depuis quelques années, de sorte que les taux des provinces de l'Atlantique sont maintenant généralement supérieurs à ceux du Québec et de l'Ontario. Seule Terre-Neuve-et-Labrador affiche un taux plus faible que le Québec. Les provinces de l'Ouest affichent des taux plus élevés parmi l'ensemble des provinces. Les trois territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés que les provinces et ces derniers varient considérablement en raison de leurs petites populations.

Les taux de criminalité provinciaux ont varié d'un creux de 5 702 affaires pour 100 000 habitants en Ontario à un sommet de 15 159 en Saskatchewan. Pour une seconde année consécutive, l'Ontario a affiché le taux de criminalité le plus faible de l'ensemble des provinces. En 2004, le taux de criminalité en Alberta (10 390) était le plus faible de toutes les provinces de l'Ouest pour la 12^e année consécutive.

La criminalité dans les régions métropolitaines de recensement

Près de la moitié (47 %) de l'ensemble des infractions au *Code criminel* ont été déclarées par les services de police dans les neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)⁷, desservant 50 % de la population canadienne (tableau 4). Dans de nombreux cas, une seule RMR peut englober plusieurs services de police. À l'examen de certains services de police, il est possible de brosser un tableau plus clair de la dynamique et des endroits précis des changements (tableau 5). Par exemple, malgré la stabilité du taux dans la RMR de Vancouver en 2004, les taux de criminalité rapportés par les services de police de Burnaby et de Vancouver ont augmenté (+12 % et +3 % respectivement) alors que le taux à Richmond montrait une décroissance de 5 %.

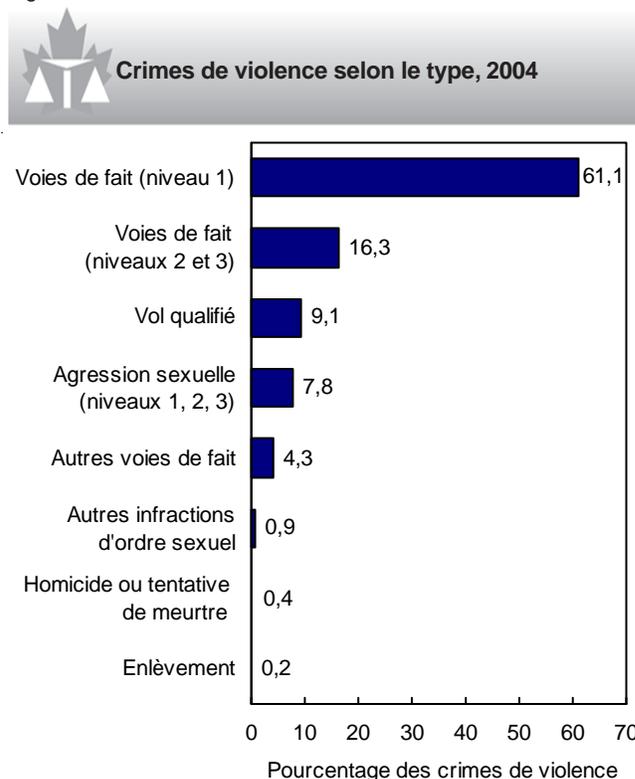
Tel que mentionné, parmi les neuf plus grandes RMR, d'importantes baisses ont été enregistrées dans trois RMR de l'Ontario (Hamilton, Ottawa et Toronto). Parmi les 18 plus petites RMR qui ont déclaré des baisses de leur taux de criminalité, les plus importantes ont été affichées par Trois-Rivières (-10 %) et par Saskatoon (-9 %), St. Catharines-Niagara (-9 %), Sherbrooke (-9 %) et Saint John (-8 %). Thunder Bay (+8 %) et Halifax (+5 %) ont enregistré les plus importantes hausses.

Pour une quatrième année consécutive, Saguenay a connu le taux de criminalité le plus bas (4 079) parmi l'ensemble des 27 RMR⁸. Celle-ci a été suivie de Toronto, Trois-Rivières et Québec. Regina a déclaré le taux le plus élevé, suivie de Saskatoon. Depuis 1995 Regina enregistre le taux de criminalité le plus élevé à l'exception de 2003, alors que c'est Saskatoon qui a pris le premier rang. Cependant, avec un taux de 9 % inférieur en 2004, Saskatoon a enregistré une des baisses annuelles les plus importantes pour les RMR ayant moins de 500 000 habitants. D'autres RMR situées dans les provinces de l'Ouest, dont Abbotsford, Winnipeg, Vancouver, Edmonton et Victoria, ont déclaré des taux supérieurs à 10 000 affaires pour 100 000 habitants.

Crimes de violence

Les services de police ont déclaré un peu plus de 302 000 affaires de violence au Canada en 2004. Ces affaires comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions sexuelles, l'enlèvement et le vol qualifié (figure 2). La majorité des affaires de violence sont des voies de fait de niveau 1 — le type de voies de fait le moins grave — comptant pour un peu plus de 3 affaires sur 5.

Figure 2



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Le taux de crimes de violence a fléchi de 10 % au cours de la dernière décennie, après avoir progressé pendant la plupart des années 1960, 1970 et 1980. En 2004, le taux global de crimes de violence a affiché sa plus importante baisse depuis 1999,

7. Une RMR désigne une région ayant un important noyau urbanisé (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. Dans le présent rapport, les limites des RMR ont été légèrement modifiées afin de refléter plus fidèlement les territoires policiers. Les secteurs desservis par les services de police peuvent différer suivant la composition urbaine/suburbaine de la population, ce qui complique la comparaison des taux de criminalité entre les services. On compense ce manque de comparabilité en analysant les taux de criminalité selon la RMR. Habituellement, plus d'un service de police est chargé de l'application de la loi dans les limites d'une seule RMR.

8. La RMR d'Oshawa est exclue de la présente analyse en raison de l'incompatibilité entre les frontières du territoire du service de police et les frontières de la RMR.

ayant fléchi de 2 %, pour se chiffrer à 946 crimes de violence pour 100 000 habitants. Le taux de crimes de violence observé en 2004 était de 55 % supérieur à ce qu'il était il y a 25 ans.

La Saskatchewan poursuit sa tendance enregistrée depuis les sept dernières années en affichant le taux de crimes de violence le plus élevé de toutes les provinces. Malgré qu'il ait reculé de 3 %, pour se chiffrer à 2 006 affaires pour 100 000 habitants, il dépassait toujours de 25 % celui de la province qui s'est classée au deuxième rang, soit le Manitoba. Depuis la dernière décennie, c'est le Québec qui a enregistré le taux de crimes de violence le plus faible parmi les 10 provinces (726). Pour une troisième année d'affilée, l'Ontario (755) s'est classée au deuxième rang, ayant enregistré une baisse de 3 % en 2004. Des tendances stables ou à la baisse ont été observées dans l'ensemble des provinces.

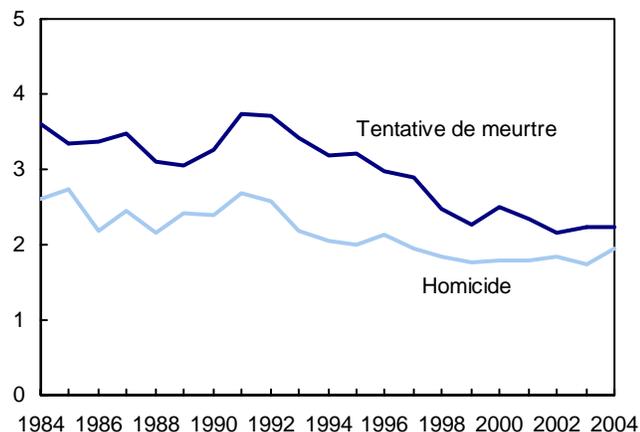
Homicide

Les homicides se divisent en quatre catégories distinctes : le meurtre au premier degré, le meurtre au second degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Suivant un taux d'homicides au Canada le plus bas enregistré en 36 ans en 2003, ce taux a connu une hausse de 12 % en 2004 (figure 3). Un total de 622 victimes d'homicides ont été dénombrées au Canada, soit 73 victimes d'homicide de plus que l'année précédente, fixant le taux à 1,9 homicide par tranche de 100 000 habitants. Bien qu'il s'agisse du taux le plus haut depuis 1997, il était de 5 % inférieur à ce qu'il était il y a une décennie. Le taux de tentatives de meurtre est demeuré stable en 2004.

Figure 3



Taux pour 100 000 habitants

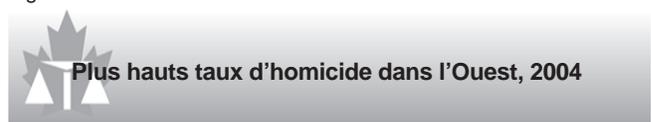


1. Résultant des enquêtes sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, 15 homicides survenus au cours des années précédentes ont été rapportés par la police en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

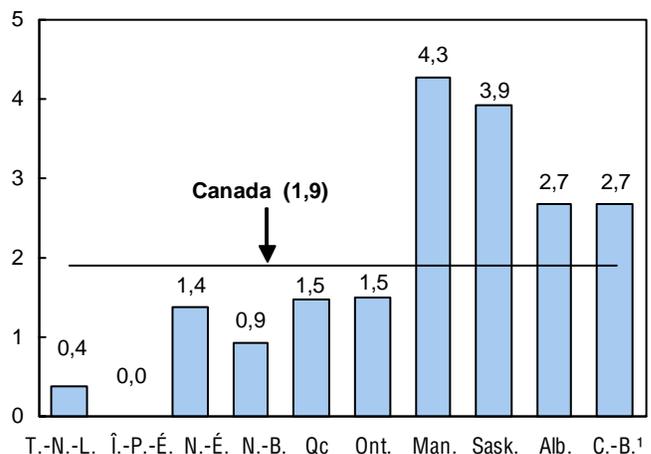
Cette tendance croissante est principalement due à une augmentation du nombre d'homicides dans plusieurs provinces. L'Alberta est arrivée en tête pour ce qui est des hausses, cette province ayant compté 22 homicides de plus sur son territoire qu'en 2003. La Colombie-Britannique a enregistré 18 homicides de plus en 2004 et le Québec, 12 de plus.⁹

Les provinces de l'Atlantique affichent les taux les plus bas au pays (figure 4). L'Île-du-Prince-Édouard n'a rapporté aucun homicide sur son territoire en 2004, suivie de Terre-Neuve-et-Labrador où 0,4 homicide par 100 000 habitants a été enregistré. Le taux était plus important dans l'Ouest canadien : il était le plus élevé au Manitoba (4,3 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (3,9), de la Colombie-Britannique (2,7) et de l'Alberta (2,7).

Figure 4



Taux pour 100 000 habitants



1. Résultant des enquêtes sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, 5 homicides survenus au cours des années précédentes ont été rapportés en 2004. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Parmi les neuf plus grandes RMR, Winnipeg a continué d'afficher le taux d'homicides le plus important en 2004, avec une hausse de 16 homicides (4,9 affaires pour 100 000 habitants). Une fois de plus elle a été suivie d'Edmonton (3,4) et de Vancouver (2,6). Le taux enregistré à Winnipeg est le plus haut jamais rapporté pour cette ville depuis le début de la collecte de données pour les RMR en 1981. Les taux d'homicides les plus faibles parmi les grandes RMR ont été affichés par Québec (0,8) et Ottawa (1,1).

9. L'information détaillée sur les homicides au Canada sera disponible dans le *Juristat* « L'homicide au Canada » par Mia Dauvergne, à paraître en octobre 2005.

Les taux d'homicides les plus élevés au pays ont été observés dans certaines des plus petites RMR, notamment à Regina, où 10 homicides ont été déclarés en 2004, ce qui a donné un taux de 5,0 homicides pour 100 000 habitants. Suivaient Abbotsford (4,4) et de Saskatoon (3,3). Il est à noter que, en raison des petits chiffres et des petites populations dans ces RMR, les taux d'homicides ont tendance à fluctuer d'une année à l'autre. Quatre RMR, soit Kingston, Sherbrooke, Sudbury et Thunder Bay n'ont déclaré aucun homicide en 2004.

Vol qualifié

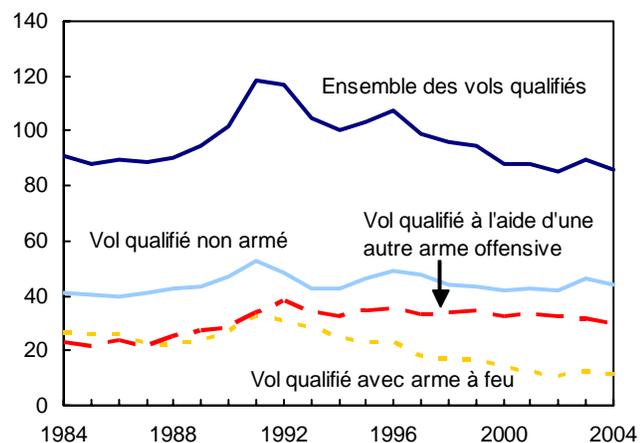
Le taux de vols qualifiés était en décroissance jusqu'en 2003, où pour la première fois depuis 1996, il a enregistré une hausse. En 2004, ce taux a repris sa tendance à la baisse, accusant un recul de 4 % (figure 5). Environ 27 000 vols qualifiés ont été perpétrés en 2004, soit un taux de 86 vols qualifiés pour 100 000 habitants. Ce taux est de 28 % moins élevé que le sommet de 1991, alors qu'il est de 14 % moins élevé que celui enregistré il y a 10 ans.

Malgré une décroissance du taux global des vols qualifiés, les quatre provinces de l'Atlantique ont enregistré une augmentation du taux en 2004 (figure 6). Par rapport à 2003, le taux à Terre-Neuve-et-Labrador a presque doublé (+97 %) et celui de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 44 %. Au Nouveau-Brunswick la hausse a été de 23 % et en Nouvelle-Écosse, de 19 %. Cependant, les taux d'affaires de vols qualifiés dans les provinces de l'Atlantique continuent d'être inférieurs au taux national.

Figure 5



Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans la majorité des neuf plus grandes RMR, le taux de vols qualifiés en 2004 a enregistré une baisse ou est demeuré stable, les baisses les plus notables étant à Calgary (-21 %), Ottawa (-15 %) et Edmonton (-13 %). Saskatoon a par ailleurs affiché

la plus forte baisse (-32 %) parmi les 18 plus petites RMR. Quant aux plus petites RMR, les changements varient en importance, les plus fortes hausses ayant été enregistrées dans deux RMR de l'Atlantique, soit à St. John's (+90 %) et Saint John (+54 %).

Malgré qu'il ait décliné de 2 %, le taux le plus élevé a été noté à Winnipeg¹⁰, où en 2004, 229 affaires de vols qualifiés par tranche de 100 000 habitants ont été perpétrées. Suivaient Regina (211), Saskatoon (209) et Halifax (161). La RMR de Saguenay a affiché le taux le plus bas avec 18 affaires de vols qualifiés par 100 000 de population, suivie de loin de Sudbury (41).

Encadré 2 : Caractéristiques des affaires de vols qualifiés au Canada

Lieu de l'affaire - En 2004, environ 4 affaires de vols qualifiés sur 10 ont été commises dans des dépanneurs et stations-services (16 %), des banques (5 %) et dans d'autres immeubles commerciaux ou qui abritent une société, tels que des restaurants ou autres (20 %). Les rues et routes se sont classées au second rang, puisque 30 % des vols qualifiés s'y sont produits en 2004. Huit pour cent des vols qualifiés se sont produits dans des résidences, 6 % dans des stationnements et 5 % dans des zones ouvertes.

Une des tendances prépondérantes est la hausse des vols qualifiés commis dans des installations de transports publics et installations attenantes. Bien que le nombre d'affaires de vols qualifiés qui s'y produisent soit petit, la proportion d'affaires de vols qualifiés dans ces lieux a plus que doublé, passant de 1,6 % du total des vols qualifiés en 1998 à 3,5 % en 2004. Ces affaires se produisent dans les installations de transport public comme les autobus ou stations de métro.

Arme - En 2004, 51% des vols qualifiés ont été commis sans arme, tout comme l'année précédente. Parmi les 27 000 affaires de vol qualifié déclarées par la police en 2004, 14 % ont été perpétrées avec une arme à feu, et les 35 % restants, avec un autre type d'arme. Les armes de poing étaient le type d'arme le plus courant durant les vols qualifiés; elles ont servi dans plus de 4 vols qualifiés sur 5 commis à l'aide d'une arme à feu en 2004. Des couteaux ont été utilisés dans 3 vols qualifiés sur 5 commis à l'aide d'une arme autre qu'une arme à feu en 2004.

Le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu a repris sa tendance à la baisse suivant une première hausse en 2003 depuis 1991. Depuis 1991, le taux a décliné de 63 %. Suivant la tendance amorcée depuis 1991, le taux a chuté de 3 % en 2004 (figure 5). Le taux de vols qualifiés commis avec une arme autre qu'une arme à feu était également inférieur à celui de 2003 (-5 %), tout comme le taux de vols qualifiés perpétrés sans arme (-4 %).

Arme présente selon le lieu de l'affaire - Les données policières démontrent qu'en 2004, le type d'arme utilisé pour commettre l'infraction est différent selon le lieu où s'est produit l'affaire. Notamment, on observe que dans plus de 3 affaires de vols qualifiés sur 5 perpétrées dans un autobus, métro ou autre installation de transport public, les agresseurs ont utilisé la force physique. Près de 4 vols qualifiés sur 10 dans un dépanneur ou dans une station-service sont perpétrés à la pointe d'un couteau ou d'un objet tranchant ou pointu. Trois vols qualifiés sur 10 commis dans des banques sont perpétrés avec une arme à feu. Dans les résidences, la force physique est davantage utilisée lors de la perpétration des vols qualifiés.

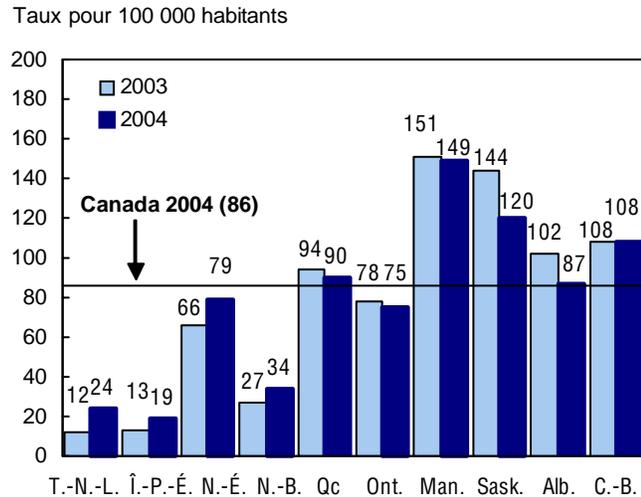
Affaires impliquant plusieurs auteurs présumés - Le taxage est un vol qualifié commis dans un endroit public¹¹ (plus de 2 vols qualifiés sur 5 s'y produisent), envers une personne et impliquant plus d'un auteur présumé. En 2004, 8 % des affaires de vol qualifié qui se sont produites dans des lieux publics ont impliqué plus d'un auteur présumé. Le taxage est plus commun dans les écoles alors que 1 vol qualifié sur 5 dans ces endroits était commis par plus d'un auteur présumé.

Sources : Base de données sur les tendances, base de données agrégées et base de données de recherche fondée sur l'affaire, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique.

10. En raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers, les données de avril à décembre 2004 sur la criminalité pour Winnipeg sont principalement des estimations plutôt que des données réelles. Pour de plus amples détails, consulter la section Méthodologie.
11. Sont inclus les parcs de stationnement, les écoles, les installations de transport public et attenantes, les rues, routes et autoroutes et les zones ouvertes.

Figure 6

Hausses des vols qualifiés dans les provinces de l'Atlantique



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Agressions sexuelles

On distingue trois catégories d'agressions sexuelles, et ce en fonction de la gravité de l'affaire : le niveau 1 est caractérisé par une agression causant des blessures corporelles plus légères à la victime; le niveau 2 est une agression sexuelle armée, où des menaces d'utiliser une arme sont proférées à l'endroit de la victime ou l'agression cause des lésions corporelles à celle-ci; et le niveau 3 se présente comme une agression sexuelle causant des blessures, la mutilation ou le défigement, ou mettant la vie de la victime en danger. Des plus de 23 000 affaires d'agressions sexuelles déclarées par la police en 2004, 98 % ont été classées sous le niveau 1.

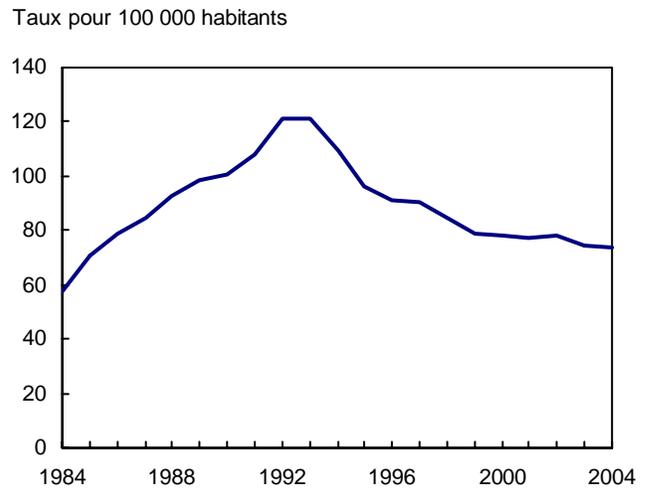
Le taux d'agressions sexuelles au Canada est demeuré relativement stable en 2004, après avoir reculé en 2003. Il a atteint un sommet au début des années 1990; puis il a suivi une tendance générale à la baisse (figure 7). Le taux observé en 2004 (74 affaires pour 100 000 habitants) était de 33 % inférieur à ce qu'il était 10 ans auparavant, et il se situait à son point le plus bas depuis 1985.

Le taux d'agressions sexuelles de niveau 1 a reculé de 1 % en 2004. Toutefois, bien qu'il y ait généralement moins d'agressions sexuelles de niveau 2, ces dernières ont augmenté de 8 % comparativement à 2003.

Toutes les provinces canadiennes ont enregistré des taux décroissants ou relativement stables en 2004 à l'exception du Québec et de l'Ontario où ils ont augmenté de 2 % et 3 % respectivement. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux a chuté considérablement (-36 %) comparativement au reste du Canada. D'autres baisses importantes ont été notées en Nouvelle-Écosse (-9 %) et en Saskatchewan (-7 %). C'est une fois de plus au

Figure 7

Taux d'agressions sexuelles le plus faible depuis 1985



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Québec que l'on a déclaré un taux plus faible d'agressions sexuelles, soit de 59 agressions sexuelles pour 100 000 habitants, suivi de l'Ontario (65) et de l'Île-du-Prince-Édouard (65). La Saskatchewan et le Manitoba¹² ont pour leur part observé les taux les plus élevés (129 et 128, respectivement).

Voies de fait

Le *Code criminel* définit plusieurs types de voies de fait. Les plus communes, les voies de fait simples (niveau 1), incluent des comportements tels que pousser, gifler, battre à coups de poing et proférer des menaces verbales en face à face. Le *Code criminel* définit également d'autres types de voies de fait : les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2); les voies de fait graves (niveau 3) et les autres voies de faits, qui incluent les voies de fait sur un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu avec intention et toutes les autres voies de fait.

En 2004, la police a déclaré près de 234 000 affaires de voies de fait. Le taux de 732 affaires pour 100 000 habitants est de 2 % moins élevé que celui observé en 2003 et de 5 % inférieur à celui enregistré il y a 10 ans.

Les voies de fait simples représentaient 4 voies de fait sur 5. En 2004, le taux de voies de fait simples a reculé de 3 %. Cette tendance à la baisse a également été suivie des voies de faits de niveau 3, qui ont accusé un recul de 8 % en 2004. Les voies de fait de niveau 2 ont légèrement augmenté (+2 %) pour une

12. En raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers, les données de avril à décembre 2004 sur la criminalité pour Winnipeg sont principalement des estimations plutôt que des données réelles. Pour de plus amples détails, consulter la section Méthodologie.

cinquième année d'affilée et représentaient une des seules infractions de violence à s'être accrues au cours de la dernière décennie (+12 %).

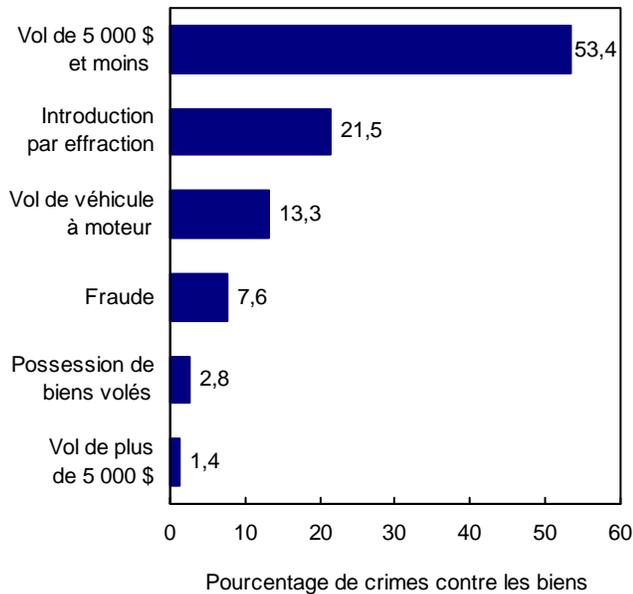
Crimes contre les biens

Les crimes contre les biens amorcent une descente

Les crimes contre les biens sont commis avec l'intention de s'approprier un bien, sans violence ni menace de violence à l'endroit d'un individu. Près de 1,3 million de crimes contre les biens ont été déclarés par les policiers en 2004; les plus fréquents étaient le vol, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur et la fraude (figure 8). Les vols, excluant les vols de véhicules à moteur, représentaient plus de la moitié, soit 55 % des crimes contre les biens.

Après avoir augmenté sensiblement en 2003 pour une première fois depuis 1991, le taux de crimes contre les biens a repris sa tendance à la baisse (-3 %) en 2004. Le taux de 3 991 crimes contre les biens pour 100 000 habitants était de 24 % inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Seules la possession de biens volés et la fraude ont enregistré des hausses de leurs taux en 2004 (+6 % et +4 %, respectivement), alors que l'ensemble des crimes contre les biens ont accusé des baisses.

Figure 8



Trois provinces ont enregistré des augmentations de taux de crimes contre les biens en 2004: la Nouvelle-Écosse (+6 %), Terre-Neuve-et-Labrador (+5 %) ainsi que le Manitoba¹³ (+2 %). Malgré l'augmentation, c'est une fois de plus à Terre-Neuve-et-Labrador que le taux a été le plus faible (2 738 pour 100 000

habitants) parmi les provinces alors que la Colombie-Britannique continue d'afficher le taux le plus élevé (6 763).

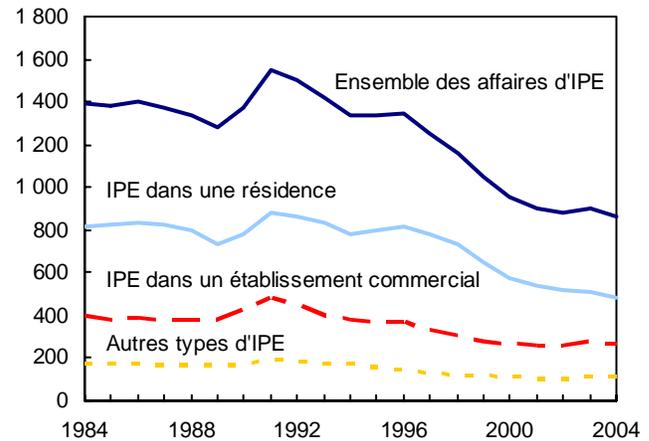
Introductions par effraction

En 2004, les services de police ont rapporté 275 000 introductions par effraction, le troisième groupe d'infractions en importance, représentant un peu plus de 1 infraction au *Code criminel* sur 10. Bien qu'en 2003 leur taux ait augmenté pour une première fois en plus de 10 ans, il a reculé de 4 % en 2004 (figure 9). Depuis la dernière décennie, le taux a enregistré un recul de 36 %.

Figure 9



Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La majorité des introductions par effraction se sont produites dans des résidences privées (56 %), suivies des établissements commerciaux (31 %) et des autres endroits (13 %), comme des écoles, des remises de jardins et des garages séparés. En 2004, le taux d'introductions par effraction était en décroissance dans les résidences, où l'on a affiché une baisse de 6 %, suivies des introductions par effraction commises dans les immeubles commerciaux (-2 %) ainsi que dans d'autres endroits (-3 %).

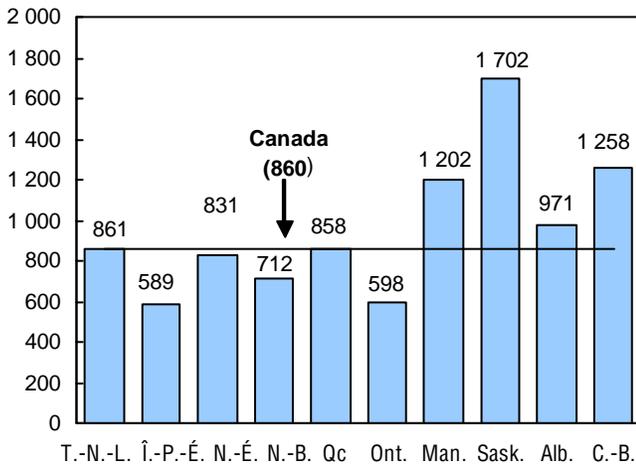
En 2004, d'importantes baisses ont été notées à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario, où les taux ont décliné de 22 % et 9 % respectivement. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux a enregistré une hausse de 16 %. L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché les plus bas taux au pays. À l'Île-du-Prince-Édouard, 589 affaires d'introductions par effraction ont été déclarées pour 100 000 habitants, alors qu'en Ontario, ce taux s'est fixé à 598. Les taux les plus élevés d'introductions par effraction ont été signalés dans les provinces de l'Ouest, plus particulièrement en Saskatchewan (1 702) (figure 10).

13. Idem

Figure 10

La Saskatchewan a enregistré le plus haut taux d'introductions par effraction en 2004

Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

À l'exception d'Edmonton, où le taux a augmenté de 11 %, les autres grandes RMR ont vu leur taux d'introductions par effraction décroître en 2004. Les baisses les plus notables ont été observées dans les RMR de Hamilton et de Toronto (-16 % chacune), contribuant au déclin provincial du taux. Parmi les plus petites RMR, le taux à St. John's a fait un bond de 34 % comparativement à 2003, à Windsor, l'accroissement était de 28 % et à Victoria, il était de 24 %.

À l'exception de l'année 2003, Regina enregistre depuis 1991, le taux le plus élevé d'introductions par effraction pour 100 000 habitants. En 2004, ce taux se fixait à 2 112. Cette RMR a été suivie de Saskatoon (1 797), d'Abbotsford (1 390) et de Vancouver (1 325). Quant aux plus faibles taux, ils ont été notés à Toronto (449), Saguenay (542) et Ottawa (578).

Vols de véhicules à moteur

Depuis 1996, le taux de vols de véhicules à moteur est en décroissance à l'exception de 2001 et 2003, années pour lesquelles il a augmenté. En 2004, il y a eu près de 170 000 affaires de vols de véhicules à moteur, le taux de vols de véhicules à moteur accusant une baisse de 4 %.

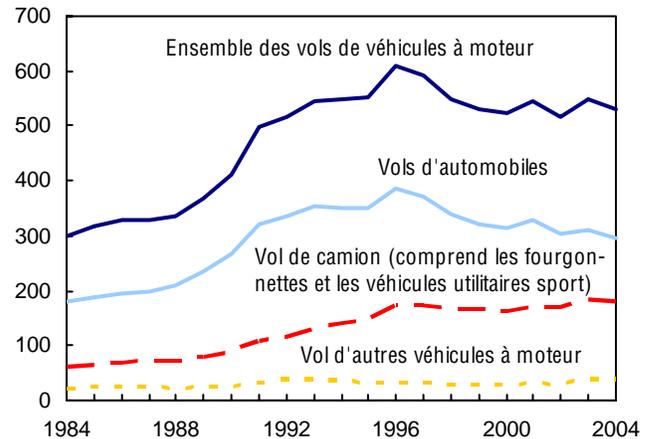
Les automobiles demeuraient le type de véhicule le plus fréquemment volé en 2004, représentant 56 % de tous les vols de véhicules (figure 11). En outre, les camions, incluant les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport (VUS), constituaient 34 % de tous les véhicules volés, alors que les motocyclettes, l'équipement de construction et les autres véhicules à moteur formaient les 10 % restants. Le taux de vols de camions s'est incliné de 2 % par rapport à l'année précédente, et le taux de vols d'automobiles, de 4 %. Par comparaison aux taux observés il y a une décennie, le taux de vols de camions s'est

accru de 26 % alors que le taux de vols d'automobiles a chuté de 16 %. Ce phénomène est en grande partie attribuable à un plus grand nombre de VUS et de camions à la fois sur les routes et à titre de biens volés.

Figure 11

Le taux de vol de véhicules à moteur en 2004 moins élevé qu'il y a 10 ans

Taux pour 100 000 habitants

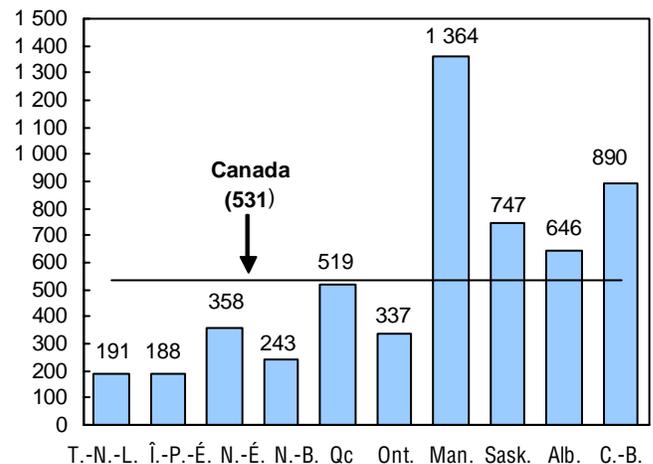


Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Figure 12

Le Manitoba a enregistré le plus haut taux de vol de véhicules à moteur en 2004

Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Parmi les provinces qui ont enregistré des taux de vols de véhicules à moteur inférieurs à 2003, la diminution la plus marquée a été en Ontario, où le taux a chuté de 12 %. La Colombie-Britannique a elle aussi enregistré un important recul de son taux de vols de véhicules à moteur (-6 %). La plus forte augmentation a été déclarée par Terre-Neuve-et-Labrador (+52 %), accroissement appuyé par le taux de vols de véhicules à moteur à St. John's qui a doublé. Le taux a aussi grimpé en Nouvelle-Écosse (+24 %) et au Manitoba (+23 %).

C'est dans la RMR de Winnipeg que le taux pour 100 000 habitants était le plus élevé (1 932), suivie d'Abbotsford (1 529). À l'opposé, Saint John a affiché le taux le plus bas parmi les 27 RMR (135), le taux de vols de véhicules ayant fait une chute de 43 % en 2004. En 2003, le taux le plus bas revenait à St. John's avant leur importante hausse en 2004.

Vols

Le *Code criminel* établit une distinction entre les vols perpétrés dont la valeur des biens volés excède 5 000 \$ et ceux dont la valeur est inférieure ou égale à ce montant. En 2004, près de 700 000 affaires de vol ont été rapportées par les policiers (à l'exclusion du vol de véhicules à moteur et du vol de biens pendant une introduction par effraction). Les vols ont constitué 55 % de tous les crimes contre les biens et ont perdu un point de pourcentage quant à leur représentation au sein de l'ensemble des infractions au *Code criminel* (27 %). Dix ans auparavant, cette proportion s'élevait à 32 %.

La très forte majorité des vols, soit 98 %, étaient des vols dont la valeur des biens était d'une valeur égale ou en deçà de 5 000 \$. Le taux était de 4 % inférieur à celui affiché en 2003.

Autres infractions au Code criminel

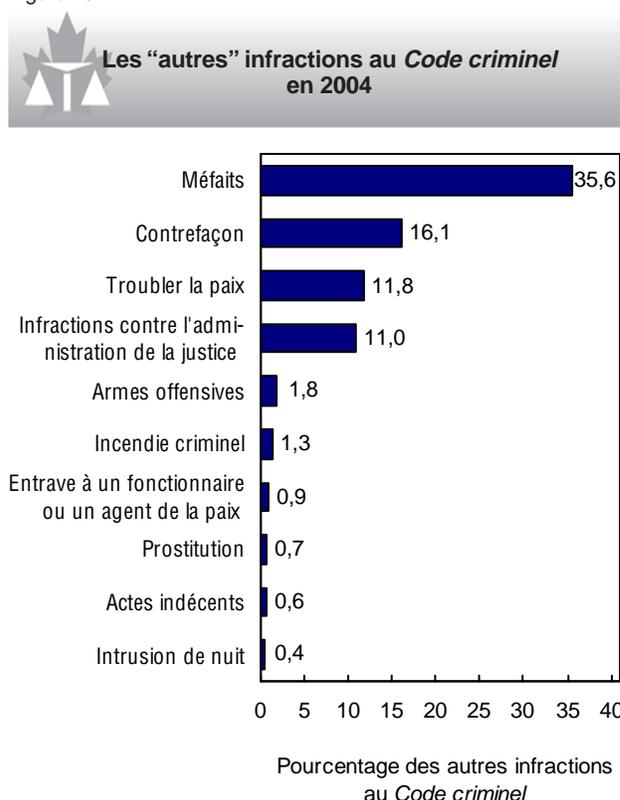
Près de quatre infractions sur 10 n'ont pu être classées sous les crimes contre les biens ni sous les crimes de violence. En 2004, il y a eu près de 1 million d'affaires de ce genre, désignées comme « autres infractions au *Code criminel* ». Les méfaits, la contrefaçon de monnaie, le fait de troubler la paix et les infractions contre l'administration de la justice composent environ les trois-quarts de l'ensemble des « autres infractions au *Code criminel* ».

En raison d'une hausse fulgurante des affaires de contrefaçon en 2003, le taux d'« autres infractions au *Code criminel*» avait fait un bond de 11 % par rapport à 2002. Or, en 2004, la hausse a ralenti pour se fixer à 2 % alors que la croissance des affaires de contrefaçon de monnaie était de 14 %. Les infractions de troubler la paix ont également augmenté (+13 %), contribuant ainsi à la hausse des « autres infractions au *Code criminel* ».

Méfaits

Les quelques 354 000 méfaits (qui incluent le vandalisme) constituaient plus du tiers (36 %) des autres infractions au *Code criminel* et représentaient 14 % de l'ensemble des infractions rapportées par les policiers. Ils représentent la seconde catégorie d'infractions en importance suivant le vol. En 2004, le taux d'affaires de méfaits a reculé de 2 %, bien qu'il soit tout de même 19 % inférieur à ce qu'il était il y a une décennie.

Figure 13



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Contrefaçon

Alors qu'il y a cinq ans les affaires de contrefaçon de monnaie représentaient près de 5 % des autres infractions au *Code criminel*, cette proportion est passée à 16 % en 2004. Malgré une augmentation de 14 % du taux d'affaires de contrefaçon enregistrée en 2004, cette hausse était moins accentuée que celle des années précédentes alors qu'en 2002, le taux avait doublé et l'augmentation était de 73 % en 2003.

Les données policières révèlent que le taux de contrefaçon de monnaie en Saskatchewan en 2004 a connu la plus forte hausse, soit de 142 %. Elle a été suivie du Nouveau-Brunswick (+36 %) et de la Colombie-Britannique (+33 %). Terre-Neuve-et-Labrador a rapporté la plus importante baisse, le taux ayant décliné de 29 %. En raison de la forte incidence de cette infraction, il doit être noté que les récentes augmentations d'affaires de contrefaçon peuvent avoir eu un impact majeur sur le taux de criminalité en général, tant à l'échelon des services de police qu'à l'échelon provincial.

Infractions contre la paix publique

Le taux d'affaires d'infractions contre la paix publique s'est accru de 13 % en 2004. À l'exception de 2002, le taux de ces affaires n'a pas cessé d'augmenter depuis 1995. Les 117 000 affaires déclarées par la police en 2004 représentaient le plus haut point

Encadré 3 : Données de la Banque du Canada sur la contrefaçon

Cette tendance à la hausse révélée par les données policières est appuyée par la Banque du Canada¹⁵, qui confirme une augmentation de contrefaçon en 2002 et 2003. Les données de 2004 démontrent une hausse de 25 % quant au nombre de billets saisis mais un accroissement de 2 % en ce qui concerne la valeur : en 2003, on avait saisi pour une valeur de 12,7 millions de dollars, ce montant s'établissait à 13 millions en 2004. Depuis l'année 2000, les billets de 10\$ et de 20\$ ont été les billets les plus faussés, comptant pour 87 % de l'ensemble des billets contrefaits en 2004.

En 2004, la Banque a émis des nouveaux billets de 20\$, 50\$ et 100\$. En 2005, les billets de 10 \$ sont pourvus de ces nouvelles caractéristiques anticontrefaçon. La Banque a mené une campagne d'information afin de sensibiliser les commerçants, les institutions financières ainsi que les organismes d'application de la loi.

jamais atteint pour ce type d'infraction. Depuis 10 ans, le taux d'affaires d'infractions contre la paix publique a plus que doublé.

Cet accroissement peut provenir en partie de la mise en œuvre au cours de la dernière décennie, par les services de police, de nouveaux systèmes de déclaration qui permettent au public de signaler les infractions mineures plus facilement.

Infractions contre l'administration de la justice

On a dénombré plus de 109 000 infractions contre l'administration de la justice en 2004. Celles-ci comprennent des infractions comme les violations de la mise en liberté provisoire par voie judiciaire (également connus sous le nom de violations des conditions de la liberté sous caution), le défaut de comparaître devant le tribunal, l'inobservation de l'engagement, le défaut de se conformer à une assignation ou une citation à comparaître et l'évasion d'une garde légale. Ensemble, ces infractions constituaient 11 % des autres infractions au *Code criminel*.

Ces infractions sont demeurées relativement stables tout au long des années 1990 puis elles ont commencé leur ascension en l'an 2000. Depuis, elles ont augmenté de 25 %, affichant une hausse du taux de 2 % en 2004. Le grand nombre de ces infractions a un impact sur l'ensemble du système juridique en entraînant l'arrêt des procédures, en faisant grimper les taux de détention provisoire et en produisant des arriérés dans le système judiciaire.

Le recours aux armes offensives

En 2004, la police a déclaré 18 000 infractions liées aux armes offensives prévues au *Code criminel*, un taux similaire à celui de 2003. Le taux d'affaires de possession d'arme illégal a bondi de 6 %, représentant 6 infractions liées aux armes sur 10. La possession d'arme illégale comprend des infractions comme la possession d'une arme à feu non enregistrée ou le défaut d'obtenir un permis pour posséder une arme à feu.

Les infractions classées dans la catégorie de l'utilisation illégale d'une arme à feu (p. ex. utiliser une arme à feu dans la perpétration d'une infraction ou braquer une arme à feu), représentant 11 % des infractions liées aux armes, ont quant à elles connu un recul, leur taux ayant décliné de 6 % par rapport à 2003. Les autres infractions liées aux armes, par exemple l'usage négligeant, la destruction illégale d'une arme à feu ou la modification du numéro de série, représentant 28 % des infractions relatives aux armes offensives, ont également reculé de 6 %.

Délits de la route en vertu du *Code criminel*

La police a dénombré près de 119 000 affaires de délits de la route en vertu du *Code criminel* en 2004. Les affaires de conduite avec facultés affaiblies représentaient les deux tiers des affaires de délits de la route, alors que 20 % des affaires avaient trait au défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident, 8 % étaient des affaires de conduite dangereuse et les 5 % restants étaient des affaires de conduite pendant une interdiction.

Conduite avec facultés affaiblies

Les infractions de conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef causant la mort ou des blessures corporelles; de conduite avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg; et du défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la demande d'un policier sont toutes regroupées sous la conduite avec facultés affaiblies. Le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies comprend les cas où la police décide de suspendre immédiatement le permis de conduire des chauffeurs dont le taux d'alcoolémie est légèrement supérieur à la limite permise, plutôt que de les inculper officiellement.

Les policiers ont signalé près de 79 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies en 2004. Le taux de 247 affaires de conduite avec facultés affaiblies par tranche de 100 000 habitants est demeuré relativement stable comparativement à 2003.

Suivant une hausse en 2001, ce taux avait repris sa tendance à la baisse entamée 20 ans plus tôt. En 2004, il était de 33 % inférieur à il y a une décennie. Les changements apportés aux pratiques et aux politiques d'application de la loi, comme la présence de vérifications routières et une augmentation des patrouilles policières à certains moments, peuvent avoir une importante incidence sur le taux des affaires de conduite avec facultés affaiblies.

C'est à la Saskatchewan que revient le taux le plus élevé de conduite avec facultés affaiblies (561 affaires pour 100 000 habitants). Malgré une importante baisse des affaires de conduite avec facultés affaiblies (-11 %) l'Île-du-Prince-Édouard continue de rapporter le second taux le plus élevé (393). Depuis 2000, l'Ontario enregistre le taux le plus faible (147), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (170).

Infractions relatives aux drogues

Les infractions relatives aux drogues

En 2003, le déclin du taux d'affaires de possession de cannabis qui a entraîné une chute du taux d'infractions relatives aux drogues pouvait s'expliquer par un climat d'incertitude chez les responsables de l'application de la loi et de la justice pénale. Ce climat a été créé non seulement par le dépôt d'un projet de loi dans lequel on proposait de décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, réservées à l'usage personnel mais également par un certain nombre de décisions rendues par les tribunaux qui mettaient en question la constitutionnalité des lois actuelles concernant la possession de cannabis. Cette baisse aurait également pu être attribuable à une réorientation

14. Banque du Canada, 2005, *Rapport annuel de la Banque du Canada 2004*, Ottawa.

des ressources policières sur des infractions plus graves, ce qui pourrait avoir un impact plus marqué sur le commerce de la drogue. En 2004, cette législation a été présentée à nouveau à la Chambre des communes.

Après la chute de 7 % en 2003 du taux d'infractions relatives aux drogues au Canada, le taux a repris une tendance à la hausse (+11 %) en 2004 (figure 14). Les infractions liées à la possession de cannabis ont augmenté de 15 %, amenant une croissance de 10 % du taux d'infractions liées au cannabis. Les taux d'infractions liées à la cocaïne (+17 %) et à l'héroïne (+19 %) se sont tous accrus bien que l'on comptait moins de 800 affaires liées à l'héroïne. Depuis la dernière décennie, le taux des affaires liées à l'héroïne a décliné de moitié (-55 %).

En 2004, la police a déclaré plus de 97 000 affaires en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Les infractions liées au cannabis représentaient 7 infractions relatives aux drogues sur 10. La possession de cannabis constituait près de 71 % des infractions liées au cannabis, et presque la moitié (49 %) de toutes les infractions relatives aux drogues.

Une tendance s'amorce dans le domaine des infractions relatives aux drogues, soit la culture de cannabis. Selon le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le nombre d'installations de culture de marijuana ne cesse d'augmenter au pays et ce phénomène serait étroitement lié aux groupes du crime organisé¹⁵. Il s'agirait d'un vaste marché lucratif dans lequel plusieurs groupes criminels investissent afin de répondre à la demande importante au pays. Tel que le relate le SCRC, les services de police dans les provinces indiquent que la culture de la marijuana est l'un des principaux problèmes de la lutte antidrogue. Selon un rapport diffusé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC)¹⁶, il n'est plus rare de faire la découverte d'installations de culture à l'intérieur de résidences, pratique qui n'est pas sans risque.

Selon le SCRC, la culture de marijuana représente une menace pour la sécurité et la santé non seulement des personnes occupant les lieux où se trouvent les installations, mais également des résidents avoisinants. Par exemple, on dénote que les groupes impliqués dans la culture s'adonnent au vol d'électricité en déjouant les compteurs de service afin d'approvisionner leurs installations, ce qui peut engendrer des surcharges d'électricité et des risques accrus d'incendie.

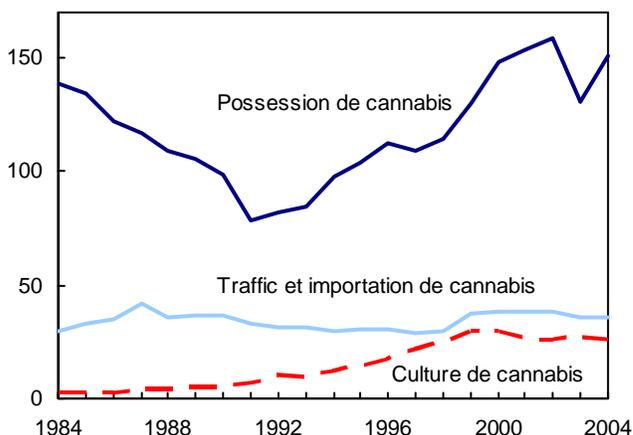
Selon les données policières, depuis la dernière décennie, la culture de cannabis a plus que doublé. Alors que 10 ans auparavant, on dénombrait plus de 3 400 affaires de culture de cannabis au Canada, ce nombre était de plus de 8 000 en 2004. Parallèlement, les affaires de possession de cannabis se sont accrues, ayant connu une hausse du taux de 54 %.

Les affaires criminelles liées aux drogues sont demeurées stables ou se sont accrues dans les provinces canadiennes telles que l'Ontario, où le taux a le plus augmenté (+26 %), suivie du Nouveau-Brunswick (+18 %). Parmi les provinces, les taux varient de 157 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à 634 en Colombie-Britannique, affichant un taux

Figure 14

Importantes hausses dans les affaires de possession de cannabis en 2004

Taux pour 100 000 habitants



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

beaucoup plus élevé que les autres provinces depuis plus de 20 ans.

Il est à noter que les différences provinciales des taux d'affaires liées aux drogues peuvent être influencées par les politiques et pratiques d'application de la loi.

Encadré 4 : Collecte de données sur le crime organisé et autres nouvelles priorités de la criminalité

En 2005, afin de contrer le manque d'information quantitative sur l'implication de groupes du crime organisé dans des affaires criminelles (p. ex. extorsion, homicide, consommation ou trafic de drogues), un indicateur de participation du crime organisé ou d'un gang de rue a été intégré à l'enquête (DUC 2).

D'autres éléments de données ont été ajoutés au Programme DUC 2, soit un indicateur de la cybercriminalité, du crime motivé par la haine ainsi que de l'information qui permettra le géocodage. La collecte de données précises et fiables touchant l'actualité du domaine de la justice est importante pour les services de police, les responsables des politiques et le grand public. Les services de police commenceront graduellement à collecter les nouveaux éléments lorsque leurs systèmes de gestion de dossiers le permettront.

15. Service canadien de renseignements criminels, 2004, *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, Ottawa.

16. Gendarmerie royale du Canada, 2004, *Situation au Canada des drogues illicites – 2003*, Direction des renseignements criminels, Ottawa.

Crimes chez les jeunes

Encadré 5 : Mesure de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes de 12 à 17 ans qui entrent en contact avec les forces de l'ordre peuvent être inculpés officiellement ou traités par d'autres moyens. Bien que ces deux options aient toujours existé, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003 et pour remplacer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, reconnaît que les tribunaux dans les cas mettant en cause des jeunes n'est pas toujours appropriée ou plus efficace. Elle offre aux services de police des mesures de rechange aux mises en accusation (mesures extra judiciaires) telles que des avertissements non officiels de la part des policiers, des mises en garde officielles des policiers, des renvois à un programme communautaire et des renvois à un programme de sanctions extrajudiciaires (SEJ) (appelées autrefois « mesures de rechange »). La *Loi* soutient que les policiers doivent considérer ces mesures avant d'inculper un jeune et leurs dicte d'utiliser les mesures extrajudiciaires si elles sont appropriées afin de responsabiliser le jeune.

Bien que tous les services de police puissent donner des avertissements et adresser un jeune à un programme communautaire, les règles quant à la mise en garde officielle du policier et au renvoi d'un jeune à un programme de sanctions extrajudiciaires diffèrent considérablement. Le recours aux deux derniers varie entre les provinces et les territoires en raison des politiques de déjudiciarisation, soit avant ou suivant la mise en accusation. Dans les provinces où la déjudiciarisation suit la mise en accusation, tel que l'Ontario et l'Alberta, les policiers n'ont pas l'autorité de mettre en garde mais en Alberta, ils ont la possibilité d'émettre leur recommandation à la Couronne quant au renvoi du jeune à un programme de SEJ. Si un avertissement n'est pas jugé approprié, le jeune est mis en accusation. Il revient à la Couronne de décider s'il convient de mettre en garde le jeune suivant sa mise en accusation, de le renvoyer à un programme de SEJ ou d'intenter des poursuites. Les données sur les programmes de déjudiciarisation suivant la mise en accusation ne sont pas incluses dans les données policières.

Certains services de police rapportent des données au CCSJ sur les mises en garde non officielles et ces comptes sont inclus dans les mises en garde officielles. Dans certaines situations, les policiers trouvent plutôt difficile de faire la distinction entre un avertissement non officiel et une mise en garde officielle auprès d'un jeune. Par conséquent, les données policières de 2004 sur les avertissements et les mises en garde ont été groupées sous une même catégorie dans ce rapport.

En 2004, les données policières montrent que parmi les jeunes dont l'affaire a été traitée par d'autres moyens, 47 % ont été avertis de façon non officielle ou mis en garde officiellement par les policiers. Huit pour cent ont été renvoyés à un programme de SEJ et 4 % ont été renvoyés à un programme communautaire. Deux jeunes sur 5 ont été traités par d'autres moyens : il peut s'agir d'affaires où le jeune était déjà impliqué dans une autre affaire criminelle, déjà détenu, ou le service de police n'était pas disposé à collecter des données sur la nouvelle *Loi*.¹⁷

La criminalité adolescente est en décroissance de façon générale

Environ 78 000 jeunes âgés entre 12 et 17 ans ont été mis en accusation pour une infraction au *Code criminel* en 2004 et un autre 101 000 jeunes ont été traités par d'autres moyens (tableau 6). Il est à noter que ce chiffre constitue probablement une sous-estimation du nombre réel de jeunes dont le cas a été traité par d'autres moyens étant donné que ce ne sont pas tous les services de police qui recueillent de l'information sur les jeunes dont le cas est classé sans mise en accusation.

Le taux de jeunes mis en accusation a chuté de 6 % et cette baisse a été accompagnée d'un recul de 2 % quant au taux d'affaires impliquant des jeunes qui ont été classées sans mise en accusation (figure 15). Le taux combinés de jeunes impliqués dans des affaires criminelles a diminué de 4 % en 2004. Le taux de jeunes accusés d'une infraction au *Code criminel* a décliné au cours des années 90, avant d'atteindre son point le plus bas en 1999. Il a généralement augmenté entre 1999 et 2003. Le taux de 2004 est de 9 % plus élevé que le taux de 1999.

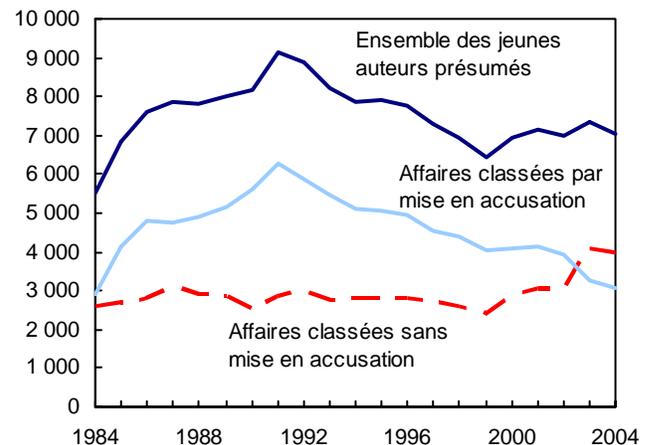
La baisse du taux de jeunes mis en accusation pourrait être le reflet de modifications apportées par les services de police quant à leurs pratiques de mise en accusation, afin de se conformer à la LSJPA. Toutefois, il convient de mentionner que toute hausse des jeunes faisant l'objet d'une mesure autre qu'une mise en accusation, comme celle observée en 2003, pourrait être attribuable en partie à une augmentation de la déclaration par la police des affaires dans lesquelles les jeunes n'ont pas été officiellement accusés, en raison des dispositions de la nouvelle LSJPA sur les mesures extrajudiciaires.

Trois provinces ont enregistré une croissance de leur taux de criminalité adolescente en 2004, soit le Nouveau-Brunswick (+14 %) et le Manitoba¹⁸ (+3 %) et l'Ontario (+2 %). Six provinces ont vu leur taux décroître considérablement, soit l'Île-du-Prince-Édouard (-22 %), la Colombie-Britannique (-13 %), la Nouvelle-Écosse (-11 %), l'Alberta (-9 %), le Québec (-9 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (-7 %).

Figure 15



Taux pour 100 000 jeunes



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les prairies ont enregistré les taux les plus élevés parmi les provinces. La Saskatchewan vient en premier lieu avec un taux se chiffrant à 19 185 pour 100 000 jeunes, suivie du Manitoba (11 278) et de l'Alberta (9 261). Par ailleurs, c'est une fois de plus au Québec que le taux était le plus bas, soit 4 072 pour 100 000 jeunes (tableau 7). Les taux enregistrés dans les territoires sont les plus élevés au pays, notamment aux Territoires-du-Nord-Ouest où 46 631 infractions au *Code criminel*

17. Programme DUC fondé sur l'affaire.

18. En raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers, les données de avril à décembre 2004 sur la criminalité pour Winnipeg sont principalement des estimations plutôt que des données réelles. Pour de plus amples détails, consulter la section Méthodologie.

sont commises par tranche de 100 000 jeunes, suivis du Nunavut (36 314).

Les données du Programme DUC fondé sur l'affaire indiquent que les jeunes représentaient 21 % de l'ensemble des personnes accusées d'infractions au *Code criminel* (excluant les délits de la route). Le vol qualifié, les agressions sexuelles et les autres infractions sexuelles étaient les seuls crimes de violence pour lesquels les jeunes constituaient plus de 20 % des auteurs présumés. Toutefois, plus de jeunes se retrouvent parmi les auteurs présumés dans le cas des crimes contre les biens. Ils représentaient 3 auteurs présumés sur 10 d'introductions par effraction, de vols de 5 000\$ et moins et de vols de véhicules à moteur.

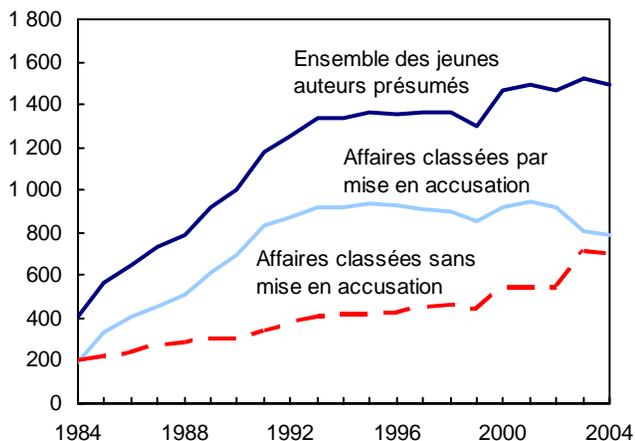
Infractions avec violence commises par les jeunes

Le taux de jeunes inculpés de crimes de violence et de jeunes faisant l'objet d'autres mesures relativement à ces crimes a affiché un recul de 2 % par rapport à 2003. Tout au long de la dernière décennie, la tendance du taux de criminalité adolescente avec violence a été relativement stable à l'exception d'une hausse en 2000 (figure 16). Le taux de jeunes dont l'affaire a été classée par mise en accusation a reculé de 2 % alors que le taux de jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation a baissé de 1 %.

Figure 16



Taux pour 100 000 jeunes



Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La plupart des infractions violentes perpétrées par les jeunes ont enregistré un recul en 2004. Le taux de jeunes accusés d'homicide a chuté de 30 % alors que le taux de jeunes ayant perpétré un vol qualifié a reculé de 2 %.

Crimes contre les biens commis par des jeunes

Deux jeunes sur cinq ayant des démêlés avec la justice sont impliqués dans des infractions davantage acquiescives. En 2003, le taux a augmenté suivant trois ans de stabilité. L'année 2004 a affiché une baisse (-8 %) du taux d'infractions contre les biens commis par des jeunes. Le taux de jeunes mis en accusation a reculé de 12 % alors que le taux de jeunes dont l'affaire a été traitée par d'autres moyens a baissé de 5 %.

Un recul a été observé pour la majorité des infractions de cette catégorie, principalement pour les vols de véhicules à moteur et les introductions par effraction dont les taux étaient de 11 % et 8 % moins élevés qu'en 2003 respectivement.

Méthodes

Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en oeuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques de la criminalité et les délits de la route déclarés par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du Programme DUC correspondent donc aux crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières. En 2004, la couverture de l'enquête s'élevait à 99,9 % de la charge de travail de tous les services de police au Canada.

Dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les délits de la route prévus au *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux changements apportés aux pratiques policières à l'égard de certaines de ces infractions, qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident). Sont également exclues des taux de criminalité figurant dans le présent rapport les infractions aux autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues.

À l'heure actuelle, le Programme DUC sert à recueillir deux types de données :

1. Programme DUC agrégé

Le Programme DUC agrégé sert à consigner le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes accusées (selon le sexe et la ventilation adulte/jeune) et de personnes non accusées. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Le Programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions avec violence

qu'aux infractions sans violence. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du Programme DUC.

Dans le Programme DUC agrégé, affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) sont comptées de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois traité comme s'il s'agissait d'une infraction sans violence (p. ex. pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes sans violence, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2)

Le Programme DUC 2 sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles individuelles signalées à la police, incluant les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés et des affaires. Les services de police procèdent à la conversion du Programme DUC au Programme DUC 2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2004, des données détaillées ont été recueillies auprès de 120 services de police dans 8 provinces par l'entremise du Programme DUC 2. Ces données représentaient 58 % du nombre d'infractions réelles au *Code criminel* déclarées à l'échelon national. Les affaires consignées au fichier de données de 2004 sont réparties comme suit : 40,7 % de l'Ontario, 32,1 % du Québec, 11,5 % de l'Alberta, 7,6 % de la Colombie-Britannique, 4,8 % de la Saskatchewan, 1,8 % de la Nouvelle-Écosse, 0,9 % de Terre-Neuve-et-Labrador et 0,6 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec et de l'Ontario, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On assure la continuité des données avec celles du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres agrégés à la fin de l'année.

La base de données DUC 2 sur les tendances comporte une composante de données historiques qui permet d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes, telles que l'utilisation d'une arme ou la relation entre l'auteur présumé et la victime. Cette base de données comprend actuellement les 69 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au Programme DUC 2 de manière constante depuis 1998. Ces services de police ont signalé 45 % du volume national de la criminalité en 2004. Cette liste de déclarants demeurera inchangée jusqu'à ce que de nouveaux joueurs importants, tel que la Gendarmerie royale du Canada et la Police provinciale de l'Ontario (PPO), s'ajoutent au programme et aient déclaré cinq années complètes de données DUC 2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC 2 sur les tendances. Les affaires contenues dans cette base de données sur les tendances

pour l'année 2004 suivaient la distribution suivante: 41,5 % étaient rapportées au Québec, 30,1 % en Ontario, 14,8 % en Alberta, 6,6 % en Colombie-Britannique, 6,2 % en Saskatchewan et 0,8 % au New Brunswick.

Révision des données / Notes

Ontario

Durant la révision des données de 2001 pour l'Ontario, un écart de la méthode appliquée par les services de police de la province qui utilisent le système de la Coopérative d'archivage informatisé des documents des corps de police provincial et municipaux de l'Ontario a été relevé. Ces services, incluant la PPO et environ 60 services de police municipaux de petite et moyenne tailles, déclarent environ le tiers des affaires criminelles totales pour la province. Cet écart a entraîné le surdénombrement d'affaires criminelles moins graves. Un problème similaire relatif aux données du Service de police de Toronto a été relevé en 1992. En 2003 et 2004, le personnel du Centre canadien de la statistique juridique a consulté les services de police en cause et a analysé à la fois les données historiques agrégées du Programme DUC et les microdonnées plus récentes du Programme DUC 2 afin de déterminer l'incidence de la surdéclaration.

L'incidence à l'échelon national était, en moyenne, de 1 % par année de 1977 à 2000. Ce surdénombrement a atteint un sommet en 1991, alors que le taux de criminalité total au pays a été surestimé d'environ 1,8 %. Toutefois, la tendance générale a très peu changé.

L'incidence en Ontario est plus notable, mais la tendance générale demeure très similaire. En moyenne, l'effet du surdénombrement se situait entre 2 % et 3 % par année, et le changement le plus important s'est produit en 1991, année pour laquelle le taux de criminalité de l'Ontario était de 5 % inférieur après rajustement.

Pour plus d'information, consulter le rapport *Sommaire des corrections historiques des données sur la criminalité de l'Ontario, 1977-2000*, disponible sur le site de Statistique Canada, www.statcan.ca, sous Définitions sources et méthodes, enquêtes et programmes statistiques, justice crime et infractions, programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Manitoba

En raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers, les données de 2004 sur la criminalité pour Winnipeg sont principalement des estimations plutôt que des données réelles pour l'année complète. À l'exception des données sur les homicides et les vols de véhicules à moteur, les données n'étaient disponibles que de janvier à mars 2004 et ont dû être estimées pour les autres neuf mois de l'année. Cela a été effectué par le service de police de Winnipeg en substituant les données de avril à décembre 2003 aux données de 2004 pour la même période. Par conséquent, les données statistiques de 2004 peuvent ne pas être un reflet réel de la criminalité. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour les statistiques provinciales du Manitoba puisque Winnipeg est la plus grande ville de la province et compte pour la majorité de ses statistiques sur la criminalité.

Tableau 1

Affaires liées aux lois fédérales signalées à la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2000 à 2004

	2000		2001		2002		2003 ^r		2004		variation du taux* en % de 2003 à 2004	variation du taux* en % de 1994 à 2004
	nombre	taux ¹										
Population	30 689 035		31 021 251		31 372 587		31 660 466		31 946 316			
Homicide ²	546	2	553	2	582	2	549	2	622	2	12,3	-5,3
Tentative de meurtre	767	2	725	2	678	2	707	2	717	2	0,5	-29,4
Total — voie de fait	233 719	762	236 957	764	235 710	751	236 802	748	233 774	732	-2,2	-4,5
Simple — niveau 1	190 467	621	191 147	616	189 185	603	188 667	596	184 655	578	-3,0	-7,7
Armée — niveau 2	40 686	133	43 094	139	43 793	140	45 222	143	46 410	145	1,7	11,7
Grave — niveau 3	2 566	8	2 716	9	2 732	9	2 913	9	2 709	8	-7,8	-18,0
Autres voies de fait	12 164	40	12 260	40	12 454	40	12 534	40	12 873	40	1,8	-18,1
Total — agression sexuelle	24 001	78	24 044	78	24 499	78	23 514	74	23 534	74	-0,8	-32,6
Simple — niveau 1	23 428	76	23 563	76	23 973	76	22 983	73	22 966	72	-1,0	-31,8
Armée — niveau 2	391	1	320	1	373	1	359	1	393	1	8,5	-53,6
Grave — niveau 3	182	1	161	1	153	0	172	1	175	1	0,8	-56,5
Autres infractions sexuelles	3 114	10	2 689	9	2 756	9	2 565	8	2 625	8	1,4	-37,6
Enlèvement	750	2	674	2	605	2	559	2	635	2	12,6	-48,9
Total — vol qualifié	27 037	88	27 284	88	26 662	85	28 437	90	27 477	86	-4,2	-14,0
Arme à feu	4 323	14	3 818	12	3 483	11	3 856	12	3 757	12	-3,4	-53,7
Autre arme	9 901	32	10 280	33	10 104	32	10 057	32	9 659	30	-4,8	-6,6
Aucune arme	12 813	42	13 186	43	13 075	42	14 524	46	14 061	44	-4,1	4,1
Total — crimes de violence	302 098	984	305 186	984	303 946	969	305 667	965	302 257	946	-2,0	-9,7
Total — introduction par effraction	293 357	956	279 461	901	275 573	878	284 925	900	274 717	860	-4,4	-35,7
Résidence	175 804	573	166 500	537	163 156	520	161 494	510	153 098	479	-6,0	-38,8
Etablissement commercial	82 074	267	80 264	259	81 162	259	86 842	274	85 816	269	-2,1	-29,5
Autre	35 479	116	32 697	105	31 255	100	36 589	116	35 803	112	-3,0	-35,2
Vol de véhicule à moteur	160 315	522	168 595	543	161 912	516	174 208	550	169 544	531	-3,5	-3,5
Vol de plus de 5 000 \$ ³	21 354	70	20 845	67	19 816	63	19 416	61	17 294	54	-11,7	-40,8
Vol de 5 000 \$ et moins ³	663 040	2 161	659 589	2 126	667 312	2 127	700 605	2 213	680 885	2 131	-3,7	-23,4
Possession de biens volés	28 530	93	26 960	87	30 056	96	33 151	105	35 400	111	5,8	6,7
Fraude	85 791	280	86 486	279	91 812	293	92 924	294	97 091	304	3,5	-14,6
Total — crimes contre les biens	1 252 387	4 081	1 241 936	4 004	1 246 481	3 973	1 305 229	4 123	1 274 931	3 991	-3,2	-24,1
Méfais	326 374	1 063	333 136	1 074	333 334	1 063	357 568	1 129	353 661	1 107	-2,0	-19,1
Contrefaçon de monnaie	35 937	117	38 674	125	39 970	125	43 267	139	45 889	144	13,8	333,5
Violation des conditions de la libération sous caution	78 105	255	90 545	292	96 206	307	101 095	319	104 334	327	2,3	43,6
Troubler la paix	80 085	261	89 971	290	89 354	285	102 909	325	117 022	366	12,7	107,4
Armes offensives	15 324	50	15 876	51	15 930	51	17 621	56	18 002	56	1,2	-13,5
Prostitution	5 051	16	5 087	16	5 770	18	5 688	18	6 493	20	13,1	5,7
Incendie criminel	13 733	45	14 484	47	13 131	42	13 875	44	13 148	41	-6,1	-11,7
Autres	243 674	794	239 916	773	233 322	744	230 253	727	222 123	695	-4,4	-13,2
Total — autres infractions au C.c.	798 283	2 601	827 689	2 668	867 017	2 764	968 276	3 058	994 672	3 114	1,8	10,4
Total — Code criminel (excluant les délits de la route) (taux de criminalité)	2 352 768	7 666	2 374 811	7 655	2 417 444	7 706	2 579 172	8 146	2 571 860	8 051	-1,2	-11,8
Conduite avec facultés affaiblies ⁴	79 225	258	82 718	267	80 045	255	77 645	245	78 960	247	0,8	-33,5
Défaut de s'arrêter lors d'un accident ou de demeurer sur les lieux	19 522	64	22 538	73	22 040	70	23 336	74	23 835	75	1,2	-64,0
Autres délits de la route en vertu du Code criminel	13 698	45	14 978	48	15 486	49	16 138	51	16 064	50	-1,3	-21,3
Total — délits de la route en vertu du Code criminel	112 445	366	120 234	388	117 571	375	117 119	370	118 859	372	0,6	-42,1
Total — Code criminel (incluant les délits de la route)	2 465 213	8 033	2 495 045	8 043	2 535 015	8 080	2 696 291	8 516	2 690 719	8 423	-1,1	-13,8
Infractions relatives aux drogues	88 091	287	89 395	288	92 781	296	86 791	274	97 135	304	10,9	46,6
Cannabis	66 274	216	67 921	219	69 687	222	61 087	193	67 832	212	10,0	52,0
Cocaïne	12 829	42	12 145	39	12 737	41	14 225	45	16 837	53	17,3	23,9
Héroïne	1 226	4	951	3	786	3	657	2	792	2	19,5	-55,3
Autres drogues	7 762	25	8 378	27	9 571	31	10 822	34	11 674	37	6,9	85,6
Autres lois fédérales	34 587	113	38 013	123	40 122	128	36 264	115	34 573	108	-5,5	-22,6
Total — lois fédérales (incl. C.c.)	2 587 891	8 433	2 622 453	8 454	2 667 918	8 504	2 819 346	8 905	2 822 427	8 835	-0,8	-12,7

* La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r rectifié

- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires définitives pour 2000; estimations postcensitaires définitives pour 2001 et 2002; estimations postcensitaires mises à jour pour 2003; et estimations postcensitaires provisoires pour 2004.
- Résultant des enquêtes sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, 15 homicides survenus au cours des années précédentes ont été rapportés par la police en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
- Avant 1995, les vols étaient classés dans les catégories de vol de 1 000 \$ et moins et de vol de plus de 1 000 \$. En 1995, la valeur monétaire des catégories de vol a été haussée à 5 000\$. Par mesure de comparabilité, les tendances pour ces deux infractions ont été faites de 1996 à 2004.
- Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg et avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. En 2001, la Gendarmerie royale du Canada a commencé à déclarer au Centre canadien de la statistique juridique les affaires comportant la suspension immédiate du permis de conduire plutôt que le dépôt d'accusations. En 2002, la majorité des services de police ont aussi commencé à déclarer les affaires de cette façon. En 2004, le service de police de Vancouver a changé ses procédures de codage pour rapporter les affaires de conduite avec facultés affaiblies afin d'inclure non seulement les affaires classées par mises en accusation mais également les affaires traitées par "d'autres moyens" (i.e. les suspensions routières). Ces changements ont eu pour résultats près de 1 900 affaires de plus rapportées en 2004 comparativement à 2003.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2



Taux d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1962 à 2004¹

	Total des infractions au <i>Code criminel</i> ²		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au <i>Code criminel</i>	
	taux	variation en %*	taux	variation en %*	taux	variation en %*	taux	variation en %*
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 388	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,0
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 957	2,6	829	5,7	5 553	0,1	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,7	5 439	-2,0	2 613	1,5
1989	8 892	-0,3	911	5,0	5 289	-2,7	2 692	3,0
1990	9 485	6,7	973	6,8	5 612	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 040	-2,9	1 084	2,3	5 904	-4,2	3 052	-2,3
1993	9 538	-5,0	1 082	-0,2	5 575	-5,6	2 881	-5,6
1994	9 125	-4,3	1 047	-3,2	5 257	-5,7	2 821	-2,1
1995	9 008	-1,3	1 009	-3,7	5 292	0,7	2 707	-4,0
1996	8 932	-0,8	1 002	-0,7	5 274	-0,3	2 656	-1,9
1997	8 475	-5,1	993	-0,9	4 880	-7,5	2 603	-2,0
1998	8 161	-3,7	982	-1,1	4 569	-6,4	2 610	0,3
1999	7 752	-5,0	958	-2,4	4 276	-6,4	2 518	-3,5
2000	7 666	-1,1	984	2,7	4 081	-4,6	2 601	3,3
2001	7 655	-0,1	984	-0,1	4 004	-1,9	2 668	2,6
2002	7 706	0,7	969	-1,5	3 973	-0,8	2 764	3,6
2003 ^r	8 146	5,7	965	-0,3	4 123	3,8	3 058	10,7
2004	8 051	-1,2	946	-2,0	3 991	-3,2	3 114	1,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

^r rectifié

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1995; estimations intercensitaires définitives de 1996 à 2000; estimations postcensitaires définitives pour 2001 et 2002; estimations postcensitaires mises à jour 2003; estimations postcensitaires provisoires pour 2004.

2. Exclut les délits de la route.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3



Certaines affaires d'infractions au Code criminel, le Canada et les provinces et territoires, 2004¹

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man. ²	Sask.	Alb.	C.-B. ³	Yukon	T.N.-O.	Nt	Canada
Population en 2004	517 027	137 864	936 960	751 384	7 542 760	12 392 721	1 170 268	995 391	3 201 895	4 196 383	31 209	42 810	29 644	31 946 316
Homicide														
nombre	2	0	13	7	111	187	50	39	86	112	7	4	4	622
taux	0	0	1	1	1	2	4	4	3	3	22	9	13	2
variation du taux en %*	-59,9	-100,0	62,4	-12,6	11,4	3,9	15,4	-5,0	32,6	17,9	585,3	-1,4	31,1	12,3
Voie de fait (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	3 963	940	9 121	5 700	38 998	70 258	14 640	16 487	27 749	40 431	887	2 635	1 965	233 774
taux	766	682	973	759	517	567	1 251	1 656	867	963	2 842	6 155	6 629	732
variation du taux en %*	-3,5	-9,3	-2,2	-6,3	0,6	-4,4	-2,1	-1,4	0,3	-1,8	-16,0	2,7	0,0	-2,2
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	478	90	820	607	4 422	8 053	1 494	1 283	2 449	3 323	57	179	279	23 534
taux	92	65	88	81	59	65	128	129	76	79	183	418	941	74
variation du taux en %*	-4,3	-35,5	-8,9	-2,6	2,1	2,8	-2,0	-7,3	-0,1	-4,7	-14,1	-2,0	-6,4	-0,8
Vol qualifié														
nombre	126	26	739	253	6 804	9 255	1 747	1 190	2 776	4 518	21	19	3	27 477
taux	24	19	79	34	90	75	149	120	87	108	67	44	10	86
variation du taux en %*	97,4	43,8	18,7	23,3	-3,9	-4,2	-0,9	-16,7	-14,8	-0,1	-37,7	-35,4	-67,2	-4,2
Total — crimes de violence														
nombre	4 742	1 101	11 152	7 043	54 723	93 524	18 751	19 966	34 816	50 153	1 010	2 939	2 337	302 257
taux	917	799	1 190	937	726	755	1 602	2 006	1 087	1 195	3 236	6 865	7 884	946
variation du taux en %*	-2,5	-12,0	-1,0	-5,1	0,0	-3,2	-1,7	-2,6	-1,3	-1,5	-16,5	1,7	-1,9	-2,0
Introduction par effraction														
nombre	4 453	812	7 787	5 350	64 689	74 075	14 070	16 939	31 097	52 778	550	1 065	1 052	274 717
taux	861	589	831	712	858	598	1 202	1 702	971	1 258	1 762	2 488	3 549	860
variation du taux en %*	15,7	-21,7	1,6	0,6	-5,7	-9,4	-1,3	-1,6	0,3	-2,4	-5,5	4,4	1,7	-4,4
Vol de véhicules à moteur														
nombre	987	259	3 352	1 826	39 144	41 820	15 962	7 434	20 669	37 341	156	361	233	169 544
taux	191	188	358	243	519	337	1 364	747	646	890	500	843	786	531
variation du taux en %*	52,5	-4,5	23,6	4,4	-3,2	-11,6	22,9	-4,1	-2,6	-6,4	-19,2	-7,6	-6,1	-3,5
Autres vols														
nombre	7 153	3 280	20 222	12 413	116 280	209 947	33 245	30 763	90 599	170 977	1 102	1 524	674	698 179
taux	1 383	2 379	2 158	1 652	1 542	1 694	2 841	3 091	2 830	4 074	3 531	3 560	2 274	2 185
variation du taux en %*	-6,6	2,8	4,5	-2,2	-2,9	-5,9	-4,2	-10,4	-1,9	-2,8	-21,4	5,1	-11,3	-3,9
Total — crimes contre les biens														
nombre	14 156	4 832	36 482	22 564	241 527	373 435	66 692	62 093	162 144	283 790	1 979	3 174	2 063	1 274 931
taux	2 738	3 505	3 894	3 003	3 202	3 013	5 699	6 238	5 064	6 763	6 341	7 414	6 959	3 991
variation du taux en %*	4,6	-3,3	6,5	-1,2	-3,1	-5,9	1,9	-5,7	-1,3	-2,9	-16,3	2,5	-4,4	-3,2
Armes offensives														
nombre	151	65	652	424	1 267	5 165	1 266	1 165	2 642	5 034	40	78	53	18 002
taux	29	47	70	56	17	42	108	117	83	120	128	182	179	56
variation du taux en %*	-11,5	-10,1	-8,2	-3,7	-4,9	1,3	-1,1	17,1	8,4	0,9	-55,0	-18,2	-24,5	1,2
Méfaisits														
nombre	6 412	2 090	13 702	9 540	48 160	91 944	30 494	27 415	51 355	62 222	1 683	5 790	2 854	353 661
taux	1 240	1 516	1 462	1 270	638	742	2 606	2 754	1 604	1 483	5 393	13 525	9 628	1 107
variation du taux en %*	0,9	1,4	-1,6	16,5	-7,5	-7,0	0,6	10,2	4,1	-4,6	-8,8	12,3	12,4	-2,0
Total — autres infractions au Code criminel														
nombre	13 779	5 400	34 482	25 344	193 482	239 707	63 799	68 829	135 709	191 517	4 228	11 921	6 475	994 672
taux	2 665	3 917	3 680	3 373	2 565	1 934	5 452	6 915	4 238	4 564	13 547	27 846	21 843	3 114
variation du taux en %*	-1,0	-5,9	-2,0	9,6	4,5	-4,6	2,0	2,1	3,7	5,8	-10,0	17,4	10,2	1,8
Total — Code criminel (exclut les délits de la route)														
nombre	32 677	11 333	82 116	54 951	489 732	706 666	149 242	150 888	332 669	525 460	7 217	18 034	10 875	2 571 860
taux	6 320	8 220	8 764	7 313	6 493	5 702	12 753	15 159	10 390	12 522	23 125	42 126	36 685	8 051
variation du taux en %*	1,1	-5,5	1,7	2,9	0,1	-5,1	1,5	-1,9	0,7	0,2	-12,8	11,7	4,4	-1,2

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2004.

2. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

3. Résultant des enquêtes sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, 15 homicides survenus au cours des années précédentes ont été rapportés par la police en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4



Taux de criminalité selon la région métropolitaine de recensement pour certaines infractions au Code criminel, Canada, 2004^{1,2}

	Total des infractions au Code criminel		Homicide ³		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	taux	variation du taux en %*	nombre	taux	taux	variation du taux en %	taux	variation du taux en %	taux	variation du taux en %
RMR de 500 000 habitants et plus										
Winnipeg ⁴	12 167	1,9	34	4,9	229	-2,1	1 124	-3,2	1 932	29,8
Vancouver ⁵	11 814	0,2	56	2,6	148	-4,0	1 325	-3,1	1 104	-10,9
Edmonton	11 332	3,0	34	3,4	141	-13,3	1 129	10,6	1 018	6,8
Montréal	8 173	2,7	63	1,7	150	-4,6	894	-3,1	663	-1,5
Calgary	7 101	-3,2	20	1,9	91	-21,3	815	-3,1	457	-16,7
Hamilton ⁶	5 764	-13,0	9	1,3	88	-8,8	680	-16,3	540	-26,8
Ottawa ⁷	5 663	-10,0	10	1,1	84	-15,1	578	-12,5	316	-20,6
Québec	4 997	-0,9	6	0,8	59	0,0	783	-5,2	277	-5,2
Toronto	4 699	-8,6	94	1,8	103	-8,3	449	-15,9	325	-14,7
RMR entre 100 000 et 500 000 habitants										
Regina	15 430	2,4	10	5,0	211	-7,4	2 112	3,0	1 351	0,7
Saskatoon	13 767	-9,1	8	3,3	209	-31,5	1 797	-12,0	590	-20,5
Abbotsford	13 252	-1,2	7	4,4	97	-15,7	1 390	3,7	1 529	-3,7
Victoria	10 309	-2,2	5	1,5	76	5,3	935	24,2	336	9,8
Halifax	9 924	5,0	9	2,4	161	14,6	957	6,2	540	22,5
Thunder Bay	9 226	8,2	0	0,0	85	31,3	865	-13,2	323	18,6
Windsor	7 676	4,0	4	1,2	70	22,5	922	27,7	455	21,5
London	7 335	-3,0	5	1,1	70	19,8	732	-16,8	611	5,2
Saint John	7 056	-8,3	1	0,7	63	54,0	679	-15,0	135	-42,8
Kingston	7 010	2,6	0	0,0	49	40,0	647	-8,3	233	-6,8
St John's	6 787	4,2	1	0,6	50	89,7	1 149	33,7	325	103,8
St. Catharines–Niagara	6 222	-9,0	7	1,6	63	-13,6	737	-18,4	354	-13,5
Greater Sudbury / Grand Sudbury	6 188	-4,7	0	0,0	41	-7,0	851	-14,1	489	-7,1
Sherbrooke	6 094	-9,0	0	0,0	49	-13,1	855	-22,7	526	-21,7
Gatineau ⁸	5 909	-4,9	1	0,4	59	2,9	928	-12,7	304	-12,7
Kitchener	5 887	-0,2	6	1,3	80	27,7	738	2,0	459	9,8
Trois-Rivières	4 787	-9,9	1	0,7	45	40,9	692	-16,5	367	-2,0
Saguenay	4 079	-2,4	2	1,3	18	3,8	542	-14,2	337	-1,8

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. La RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles de la juridiction des services de police.

2. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2004.

3. En raison de petits nombres et de petites populations dans certaines RMR, les taux d'homicides affichent bien souvent de grandes fluctuations d'une année à l'autre. C'est pourquoi le présent tableau ne présente pas les variations en pourcentage.

4. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

5. Résultant des enquêtes sur les homicides à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, 15 homicides survenus au cours des années précédentes ont été rapportés par la police en 2002, 7 homicides en 2003 et 5 homicides en 2004. Les chiffres des homicides sont basés sur l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

6. Un homicide survenu à Hamilton a été commis dans un établissement correctionnel.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

8. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5

Taux de criminalité pour les 30 plus grands services de police, selon le type d'affaire¹, Canada, 2004

Service de police	Population ²	Total des infractions au Code criminel		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au Code criminel	
		taux ³	variation du taux en %*	taux ³	variation du taux en %*	taux ³	variation du taux en %*	taux ³	variation du taux en %*
Services de police de la RMR de Toronto⁴									
Service de police de Toronto	2 603 182	5 522	-7,4	998	-1,9	3 042	-8,1	1 482	-9,3
Service régional de Peel	1 108 112	3 544	-6,9	460	-7,1	2 138	-6,7	946	-7,4
Service régional de York	889 002	3 892	-13,6	435	-7,0	2 240	-15,1	1 216	-12,8
Service régional de Durham ⁵	563 220	5 530	-2,5	644	-5,1	2 544	-5,6	2 342	1,8
Service régional de Halton ⁵	427 219	3 891	-9,5	425	-7,9	1 967	-14,4	1 499	-2,8
Services de police de la RMR de Montréal⁴									
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal	1 877 192	10 974	5,9	1 066	-1,0	4 456	-3,2	5 452	16,4
Service de police de Longueuil	383 831	6 797	1,6	775	-5,1	3 843	4,0	2 178	0,0
Service de police de Laval	364 806	5 530	-3,6	652	-0,8	3 284	-4,4	1 593	-3,0
Services de police de la RMR de Vancouver⁴									
Service de police de Vancouver	584 709	13 089	3,1	1 247	3,8	8 481	-0,1	3 361	11,8
Surrey (Gendarmerie royale du Canada [GRC])	385 110	13 083	-0,2	1 366	9,2	7 654	-8,2	4 063	15,4
Burnaby (GRC)	202 966	13 967	11,8	1 037	5,0	9 067	8,5	3 864	22,6
Richmond (GRC)	172 714	10 360	-5,0	588	-22,5	5 881	-5,5	3 892	-0,8
Autres grands services de police									
Service de police de Calgary	951 634	7 200	-2,6	827	-5,1	4 432	-5,2	1 941	5,4
Service de police d'Ottawa	829 578	5 788	-9,7	693	-8,9	3 218	-12,4	1 878	-5,1
Service de police d'Edmonton	709 493	12 779	2,7	917	-8,1	7 537	4,8	4 324	1,7
Service de police de Winnipeg ⁶	647 433	12 732	2,3	1 265	-2,5	7 097	5,3	4 370	-0,8
Service de police de la ville de Québec	526 991	5 614	0,9	560	4,5	3 313	1,2	1 741	-0,9
Service régional de Hamilton	519 734	6 372	-13,4	867	-17,4	3 594	-14,2	1 911	-9,7
Service régional de Waterloo	475 739	5 867	-0,1	617	9,7	3 547	-2,5	1 703	1,6
Service régional de Niagara	431 265	6 191	-8,6	545	-7,4	3 330	-11,0	2 316	-5,1
Service de police de London	356 436	8 078	-2,6	754	8,2	4 484	-7,6	2 841	3,5
Service de police de Gatineau	231 788	6 220	-5,2	946	8,4	3 529	-2,8	1 746	-15,1
Service de police de Windsor	221 463	9 911	6,0	881	0,3	5 706	8,4	3 325	3,7
Service régional de Halifax	212 638	12 724	5,6	1 832	-1,3	7 284	10,1	3 608	0,9
Service de police de Saskatoon	201 929	15 461	-8,9	1 744	-10,3	7 713	-13,8	6 005	-1,3
Service de police de Regina	182 398	16 360	2,6	1 670	0,8	8 967	-2,3	5 724	12,2
St. John's (Royal Newfoundland Constabulary)	178 629	6 787	4,2	832	4,8	4 180	10,4	1 775	-8,1
Service de police du Grand Sudbury	160 839	6 188	-4,7	730	-3,2	3 581	-2,6	1 876	-9,1
Service de la sécurité publique Ville de Saguenay	148 260	4 079	-2,4	498	-1,1	2 251	-6,7	1 329	5,2
Service de police de Sherbrooke	147 063	6 138	-8,4	589	-1,0	3 258	-15,3	2 291	1,5

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est basée sur des taux non arrondis.

1. Les données dans le présent tableau comprennent toutes les affaires déclarées à l'intérieur de la juridiction de chaque service de police, incluant les affaires ayant trait aux infractions de contrefaçon de monnaie, qui peuvent avoir été prises en charge par d'autres services de police.

2. Les estimations de la population desservie par les services de police proviennent des estimations postcensitaires provisoires pour 2004, Division de la démographie, Statistique Canada.

3. Taux pour 100 000 habitants.

4. Les services de police figurant sous les services de police des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto, Montréal et Vancouver ne représentent pas tous les services de police dans la RMR.

5. Il est à noter que 60 % des crimes traités par le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.

6. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6

Jeunes accusés de certaines infractions au *Code criminel*, Canada¹

	2003 ^r				2004				variation du taux* en % de 2003 à 2004
	Nombre classé par mise en accusation	Nombre classé sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	Nombre classé par mise en accusation	Nombre classé sans mise en accusation ²	Nombre total	Taux global	
Population (jeunes de 12 à 17 ans)			2 535 053				2 547 801		
Homicide	56	1	57	2	40	0	40	2	-30,2
Tentative de meurtre	66	0	66	3	48	3	51	2	-23,1
Total — voie de fait (niveaux 1, 2, 3)	14 452	15 828	30 280	1 194	14 268	15 460	29 728	1 167	-2,3
Simple — niveau 1	9 273	13 881	23 154	913	9 137	13 375	22 512	884	-3,3
Armée — niveau 2	4 728	1 915	6 643	262	4 715	2 054	6 769	266	1,4
Grave — niveau 3	451	32	483	19	416	31	447	18	-7,9
Autres voies de fait	1 089	264	1 353	53	1 176	303	1 479	58	8,8
Total — agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	1 456	1 403	2 859	113	1 373	1 481	2 854	112	-0,7
Simple — niveau 1	1 407	1 397	2 804	111	1 322	1 473	2 795	110	-0,8
Armée — niveau 2	36	5	41	2	37	6	43	2	4,4
Grave — niveau 3	13	1	14	1	14	2	16	1	13,7
Autres infractions sexuelles	128	155	283	11	124	169	293	12	3,0
Enlèvement	1	2	3	0	2	2	4	0	32,7
Total — vol qualifié	3 186	562	3 748	148	3 051	636	3 687	145	-2,1
Arme à feu	279	24	303	12	247	20	267	10	-12,3
Autre arme	1 129	130	1 259	50	1 106	157	1 263	50	-0,2
Aucune arme	1 778	408	2 186	86	1 698	459	2 157	85	-1,8
Total — crimes de violence	20 434	18 215	38 649	1 525	20 082	18 054	38 136	1 497	-1,8
Total — introduction par effraction	10 985	6 744	17 729	699	9 811	6 649	16 460	646	-7,6
Résidence	6 471	3 704	10 175	401	5 591	3 712	9 303	365	-9,0
Établissement commercial	3 459	2 121	5 580	220	3 402	2 094	5 496	216	-2,0
Autres	1 055	919	1 974	78	818	843	1 661	65	-16,3
Vol de véhicule à moteur	4 857	2 328	7 185	283	4 357	2 070	6 427	252	-11,0
Vol de plus de 5 000 \$	236	167	403	16	169	163	332	13	-18,0
Vol de 5 000 \$ et moins	11 888	33 350	45 238	1 784	9 932	31 156	41 088	1 613	-9,6
Possession de biens volés	4 839	1 960	6 799	268	4 817	2 441	7 258	285	6,2
Fraude	1 385	1 352	2 737	108	1 231	1 434	2 665	105	-3,1
Total — crimes contre les biens	34 190	45 901	80 091	3 159	30 317	43 913	74 230	2 913	-7,8
Méfais	5 419	18 690	24 109	951	5 540	18 673	24 213	950	-0,1
Contrefaçon de monnaie	267	274	541	21	218	277	495	19	-9,0
Violation des conditions de la libération sous caution	11 268	847	12 115	478	11 274	981	12 255	481	0,6
Troubler la paix	580	6 165	6 745	266	692	6 425	7 117	279	5,0
Armes offensives	1 485	1 789	3 274	129	1 607	1 794	3 401	133	3,4
Prostitution	36	50	86	3	34	36	70	3	-19,0
Incendie criminel	574	905	1 479	58	487	993	1 480	58	-0,4
Autres	8 810	10 163	18 973	748	7 849	10 157	18 006	707	-5,6
Total — autres infractions au <i>Code criminel</i>	28 439	38 883	67 322	2 656	27 701	39 336	67 037	2 631	-0,9
Total — <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route)	83 063	102 999	186 062	7 340	78 100	101 303	179 403	7 041	-4,1

* La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^r rectifié

- Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 et estimations postcensitaires provisoires pour 2004.
- Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié au moins un auteur présumé et qu'il y a suffisamment de preuves pour déposer une accusation en rapport avec l'affaire, mais que le cas de l'auteur présumé est traité d'une autre façon. Dans le cas des jeunes, cela pourrait représenter des mesures officielles, comme une mise en garde par la Couronne ou des sanctions extrajudiciaires, ou des mesures non officielles, comme une mise en garde par la police ou un renvoi à un programme communautaire.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

**Jeunes accusés¹ de certaines infractions au *Code criminel*,
le Canada et les provinces et territoires, 2004²**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man. ³	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Nt	Canada
Population (jeunes de 12 à 17 ans)	40 911	12 188	74 515	57 782	566 621	994 376	101 981	90 988	275 210	322 162	2 923	4 319	3 825	2 547 801
Homicide														
nombre	0	0	0	0	3	16	11	1	6	3	0	0	0	40
taux	0	0	0	0	1	2	11	1	2	1	0	0	0	2
variation du taux en %*
Voie de fait (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	536	70	1 235	697	4 860	10 767	2 018	2 308	3 416	3 180	85	329	227	29 728
taux	1 310	574	1 657	1 206	858	1 083	1 979	2 537	1 241	987	2 908	7 618	5 935	1 167
variation du taux en %*	-11,9	-50,4	-11,6	0,1	-1,7	3,4	5,2	3,2	-8,7	-15,7	-3,8	48,7	14,2	-2,3
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)														
nombre	40	10	56	57	544	1 376	140	134	236	221	5	15	20	2 854
taux	98	82	75	99	96	138	137	147	86	69	171	347	523	112
variation du taux en %*	-18,9	-22,7	-15,7	-11,2	7,9	5,3	-4,3	-23,5	3,5	-17,6	64,2	-29,9	-26,6	-0,7
Vol qualifié														
nombre	16	1	87	23	566	1 871	244	285	295	285	5	8	1	3 687
taux	39	8	117	40	100	188	239	313	107	88	171	185	26	145
variation du taux en %*	18,1	0,5	-8,6	1,2	-13,1	7,8	18,6	-1,1	-34,1	-3,1	-38,4	684,8	...	-2,1
Total — crimes de violence														
nombre	611	88	1 446	825	6 374	14 619	2 543	2 907	4 138	3 859	98	366	260	38 134
taux	1 493	722	1 941	1 428	1 125	1 470	2 494	3 195	1 504	1 198	3 353	8 474	6 797	1 497
variation du taux en %*	-11,6	-44,4	-10,7	-1,8	-1,7	4,1	7,0	2,0	-10,4	-14,2	-12,3	39,2	8,7	-1,8
Introduction par effraction														
nombre	553	49	618	475	2 432	4 407	1 296	2 165	2 237	1 479	59	316	374	16 460
taux	1 352	402	829	822	429	443	1 271	2 379	813	459	2 018	7 317	9 778	646
variation du taux en %*	-0,8	-36,8	-9,8	14,5	-8,3	-4,1	1,9	-5,0	-13,9	-17,2	-38,8	1,0	-12,8	-7,6
Vol de véhicule à moteur														
nombre	165	24	223	165	948	1 544	746	954	851	638	15	84	70	6 427
taux	403	197	299	286	167	155	732	1 048	309	198	513	1 945	1 830	252
variation du taux en %*	65,6	14,9	17,1	32,5	-12,8	-20,7	-11,0	7,2	-21,7	-14,3	111,1	-7,4	-7,5	-11,0
Autre vol														
nombre	593	162	1 096	800	5 769	14 955	2 091	3 271	6 496	5 645	120	302	120	41 420
taux	1 449	1 329	1 471	1 385	1 018	1 504	2 050	3 595	2 360	1 752	4 105	6 992	3 137	1 626
variation du taux en %*	-8,9	-14,7	-19,0	-9,5	-11,4	-6,6	-3,4	-1,9	-12,4	-16,5	-17,9	78,5	-35,4	-9,7
Total — crimes contre les biens														
nombre	1 416	264	2 515	1 590	10 000	25 713	4 482	7 123	10 963	8 641	212	735	576	74 230
taux	3 461	2 166	3 375	2 752	1 765	2 586	4 395	7 829	3 984	2 682	7 253	17 018	15 059	2 913
variation du taux en %*	1,1	-14,4	-9,6	2,7	-10,3	-3,6	-3,1	-2,9	-13,7	-15,3	-18,4	20,8	-18,0	-7,8
Armes offensives														
nombre	14	1	67	31	143	1 447	271	230	490	691	0	10	6	3 401
taux	34	8	90	54	25	146	266	253	178	214	0	232	157	133
variation du taux en %*	-14,9	0,0	-29,6	-4,9	-17,7	16,3	4,6	3,5	-14,2	7,3	-100,0	63,5	-33,9	3,4
Méfaisits														
nombre	583	134	1 143	857	2 486	6 669	1 532	2 711	3 911	3 402	141	400	244	24 213
taux	1 425	1 099	1 534	1 483	439	671	1 502	2 980	1 421	1 056	4 824	9 261	6 379	950
variation du taux en %*	-10,7	-15,3	-5,2	50,9	-22,1	12,7	9,7	9,2	-0,2	-12,5	-5,5	6,6	4,7	-0,1
Total — autres infractions au <i>Code criminel</i>														
nombre	1 301	267	2 676	1 949	6 697	20 497	4 476	7 426	10 387	9 529	366	913	553	67 037
taux	3 180	2 191	3 591	3 373	1 182	2 061	4 389	8 162	3 774	2 958	12 521	21 139	14 458	2 631
variation du taux en %*	-11,6	-17,4	-12,8	33,9	-12,7	7,8	7,4	1,5	-3,6	-9,4	17,0	18,2	1,7	-0,9
Total — <i>Code criminel</i> (excluant les délits de la route)														
nombre	3 328	619	6 637	4 364	23 071	60 829	11 501	17 456	25 488	22 029	676	2 014	1 389	179 401
taux	8 135	5 079	8 907	7 553	4 072	6 117	11 278	19 185	9 261	6 838	23 127	46 631	36 314	7 041
variation du taux en %*	-6,6	-21,6	-11,2	13,5	-8,8	1,9	3,0	-0,2	-9,3	-12,7	-1,2	22,5	-6,5	-4,1

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Affaire classée par mise en accusation et affaire classée sans mise en accusation.

 2. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2004 produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2004.

3. Les données sur la criminalité de avril à décembre 2004 pour Winnipeg sont des estimations (à l'exception des homicides et des vols de véhicules moteur) en raison de l'implantation d'un nouveau système de gestion de dossiers.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : infostats@statcan.ca. Vous pouvez aussi composer sans frais (Canada et États-Unis) le 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2003

- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002
- Vol. 23, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 6 Les infractions sexuelles au Canada
- Vol. 23, n° 7 La détention provisoire au Canada, 1986-1987 à 2000-2001
- Vol. 23, n° 8 L'homicide au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 9 La conduite avec facultés affaiblies et autres délits de la route, 2002
- Vol. 23, n° 10 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2002-2003
- Vol. 23, n° 11 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002

2004

- Vol. 24, n° 1 Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration d'infractions
- Vol. 24, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
- Vol. 24, n° 3 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
- Vol. 24, n° 4 Les crimes motivés par la haine au Canada
- Vol. 24, n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 2002
- Vol. 24, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 7 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001
- Vol. 24, n° 8 L'homicide au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 9 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 11 Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 12 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

- Vol. 25, n° 1 Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
- Vol. 25, n° 2 Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
- Vol. 25, n° 3 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
- Vol. 25, n° 4 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004